LE SEUL JOURNAL FRANÇAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest Prince-Albert, Sask. TELEPHONE 2964

ABONNEMENT.
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $2.50

J.-N. JUTRAS, Administrateur

21ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 11 mars 1931 — No 1

Le gouvernement adopte le bill contre le français

Une entrevue avec le premier ministre

A la suite du discours prononcé à Moose-Jaw par l'Hon. M. Anderson, discours au cours duquel il annonçait ou laissait prévoir des mesures qui atteignaient d'une façon directe nos associations catholiques de commissaires d'école et notre première année d'enseignement du français, il fut décidé par les chefs des différentes organisations catholiques et canadiennes-françaises d'avoir une entrevue avec le premier ministre afin de présenter nos revendications et de rechercher si possible un terrain d'entente.

Cette entrevue eut lieu le 4 mars, dans l'avant-midi, et nos délégués apprécièrent la courtoisie de l'hon. M. Anderson qui ne présenta le "bill" en deuxième lecture qu'après avoir reçu notre délégation, alors qu'il était rumeur que cette deuxième lecture devait être votée mardi, le 3 mars.

MM. A. Doiron et S. Bonneau, avocats, tous deux vice-présidents de l'Association de Commissaires d'Ecoles, représentaient les catholiques de langue française; MM. S. Kaufman de Leipzig, vice-président de la Catholic School Trustees' Association, et W. Studer de Holdfast, membre de l'exécutif, représentaient les catholiques de langue allemande; M. Mc Geary, des écoles séparées de Saskatoon, représentait les catholiques de langue anglaise. Le délégué des écoles séparées de Moose-Jaw, qui devait rejoindre la délégation à Régina, en fut empêché par la tempête de neige. Le président de la *Ukranian School Trustees' Association*, malade, dut se faire excuser. Le président de l'A.C.F.C., accompagnait la délégation.

ASSOCIATION DES COMMISSAIRES

L'on sait que, parmi les amendements présentés à la Législature par le premier ministre, il s'en trouvait deux qui attaquaient nos Associations des Commissaires. L'un faisait de la *Saskatchewan School Trustees' Association* la seule organisation reconnue par le gouvernement. L'autre rendait illégal pour une commission scolaire, le fait de voter des fonds, soit pour appartenir à toute autre association de commissaires, soit pour payer les dépenses d'un délégué à un congrès quelconque.

Ces amendements établissaient un monopole de fait, au profit de la *Saskatchewan School Trustees'*, et entraînaient, d'une façon presque certaine, la disparition de nos associations des commissaires catholiques qui ont rendu de si précieux services à la cause de l'éducation.

Après une longue discussion, l'hon. M. Anderson consentit à rayer, de la loi en préparation, les deux clauses qui avaient trait à cette question. Il n'y aura donc aucun changement à ce sujet, et nos commissions scolaires, comme de coutume, auront le droit d'appartenir à l'Association de leur choix, et de payer les frais de voyage d'un délégué chargé de les représenter aux congrès de cette association.

Nous tenons à remercier le premier ministre de la bonne volonté qu'il a montrée à cette occasion. Nous ne pourrons que lui assurer de nouveau que nos associations des commissaires seront toujours heureuses de coopérer avec le département de l'Education, comme elles l'ont fait dans le passé, aussi souvent que les circonstances et l'attitude du département le leur permettront.

LA PREMIERE ANNEE DE FRANCAIS

Nous regrettons de ne pouvoir adresser au premier ministre les mêmes remerciements en ce qui concerne la *première année de français*.

Nous sommes peinés de dire que nous n'avons rien obtenu à ce sujet. L'hon. Anderson a dit aux délégués que l'opinion du gouvernement était absolument faite sur ce point, et qu'il était inutile de discuter plus longtemps.

Nous tenons à lui dire encore que les principes de pédagogie qu'il invoque sont fort discutables, et on peut leur opposer d'autres principes de pédagogie qui conduisent à des conclusions absolument contraires. Cette fameuse méthode directe, au nom de laquelle on nous condamne, a, il est vrai, parmi les assimilateurs à outrance, d'ardents partisans; mais elle a aussi d'ardents adversaires parmi des pédagogues dont la réputation est solidement établie, et qui n'ont en vue que le bien des enfants.

Nous rappellerons au premier ministre que le rapport de la commission d'enquête, qu'il décore du nom de tribunal, n'a qu'une valeur bien relative et ceci, pour au moins deux raisons

Nos écoles normales, depuis longtemps, ont élevé cette méthode directe à la hauteur d'un dogme. Pour nos inspecteurs qui se trouvent en contact continuel avec nos écoles normales, et c'est le cas de MM. Brown et Gagné, la supériorité de cette méthode directe est devenue un article de foi. Elle ne se discute plus.

C'est-à-dire que le tribunal de M. Anderson n'était pas, ne pouvait pas être impartial. Les juges avaient leur opinion préconçue. Les conclusions de l'enquête apparaissaient nettes dans leur esprit, avant même que cette enquête ne soit commencée. Malgré eux, à leur insu peut-être, il s'agissait beaucoup moins de constater des faits, que de justifier des conclusions déjà arrêtées. Pour qu'une enquête fut juste, il aurait fallu que dans ce tribunal de deux, figura quelqu'un favorable en principe à l'enseignement de cette première année de français. Il n'y avait personne. On nous a fait condamner non par des juges, mais par des adversaires.

Deuxièmement, pour que les conclusions d'une commission d'enquête puissent être acceptées, il aurait fallu que cette commission visitât, non seulement les écoles médiocres, mais toutes les écoles. On ne l'a pas fait, et nous avons le droit de demander pourquoi.

Les enquêteurs ont choisi tout spécialement nos écoles rurales où les enfants n'entendent jamais un mot d'anglais en dehors de la classe, et on n'a pas tenu compte, qu'à cause de nos familles généralement nombreuses, la plupart de ces écoles sont trop surchargées d'élèves pour qu'on puisse en espérer des résultats merveilleux.

On n'a pas visité Gravelbourg, ni Duck Lake, ni Prud'homme, ni Hoey, ni Montmartre, ni Laflèche, ni aucune de nos écoles de

Suite à la page 2.

Energique protestation du Dr Uhrich

Si je pouvais accepter la parole souventes fois épétée de l'auteur de ce bill, qu'il agit ainsi sous l'impulsion du désir de faire disparaitre toute dissension et d'assurer une paix durable et l'harmonie, je serais quand même peiné de le voir utiliser des moyens si peu généreux.

Mon Honorable collègue a pu s'ancrer cette conviction dans la tête, mais ce sera beaucoup plus difficile de convaincre les Canadiens français qu'il est poussé par le souci de la paix et de la bonne entente.

Il devrait savoir que l'orgueil de race, l'attachement à la mémoire de sa patrie et de ses ancêtres sont de nobles sentiments. Et voilà que, de sang-froid, il propose aux Canadiens français de sacrifier des droits qu'ils possèdent depuis les premiers jours de notre pays de l'Ouest, c'est-à-dire la faculté d'enseigner quelques bribes de français par le moyen de cette même langue dans les écoles de la province ; et cela, afin d'être de bons Canadiens ! Pour lui, cette humiliation infligée à la race canadienne-française aidera puissamment à l'efflorescence du Dominion !

Je demande à M. Anderson si le fait d'enlever leur langue des écoles rendra les Canadiens français plus fiers de leur province !

Motif utilitaire ! direz-vous ? Les hommes sont-ils donc des automates ? En foulant aux pieds les plus tendres sentiments de l'âme, vous raterez votre coup. Votre but ne sera pas atteint, si, toutefois, c'est bien la raison de bonne entente qui vous fait agir...

Le bien commun, l'avenir du pays l'exigent ! Cette soi-disant politique est l'inverse de l'attitude des autorités britanniques. Si nous voulons prospérer et grandir en ce pays, il nous faut mettre en pratique d'autres principes que ceux de ce bill. Que mon Honorable collègue se mette à la place des Canadiens français. Certains peuples peuvent consentir à leur extinction ; ils peuvent avoir la profonde conviction de la supériorité de la langue anglaise ; désirer sérieusement d'être anglais de naissance ou de parler la langue anglaise. Mais pouvez-vous vous empêcher d'admirer le courage, la fidélité, la détermination qu'ont toujours déployés les Canadiens français pour défendre et conserver une langue qui leur est aussi chère que l'est, pour vous, votre droit de naissance ?

Mais non ! Au lieu de vous laisser toucher et faire montre de plus de justice et de tolérance, vous taillez toujours dans la loi, afin de



rogner le français à l'école. L'instruction donnée en français à l'école est une entrave à l'éclosion de notre nationalité, à la formation de notre caractère comme peuple canadien, dites-vous ? Le Canadien français veut apprendre, et apprend l'anglais, mais... il est forcé d'oublier la sienne ! Je soutiens qu'il est du devoir de ceux qui désirent véritablement le progrès, la prospérité du Canada, qui désirent le voir avancer dans le sentier de l'unité nationale, de défendre les droits des minorités, tels qu'établis par la loi, les conventions et le sentiment national.

Je considère que ce serait pour moi un déshonneur et une disgrâce de ne point les défendre comme si j'étais l'un d'eux.

Il n'y a qu'une langue autre que l'anglais qui puisse être enseignée, avec restriction, comme véhicule d'instruction, dans les écoles de la Saskatchewan. Le bill en effacera tous les vestiges.

Je me demande si l'auteur du bill a déjà entendu parler de l'enquête conduite en Angleterre relativement à l'enseignement des langues modernes dans les écoles de ce pays, de 1916 à 1918, par M. Stanley Leathes, très renommé comme éducateur dans les milieux de l'Université de Cambridge et autres institutions de ce genre.

La substance du rapport montrait que l'Angleterre avait malheureusement négligé l'enseignement des langues modernes dans ses écoles et avait eu grandement à souffrir de cette négligence, soit au point de vue commercial, soit au point de vue financier et diplomatique, même durant la guerre. Le rapport déplore le manque d'appréciation de l'importance des langues étrangères et appuie sur l'importance du français. La commission affirme que la langue la plus utile à un Anglais, après la sienne propre, est le français. Cette criti-

(Suite à la page 6)

BRIEVETES

WINNIPEG. — Neuf avions ont été détruits dans l'incendie qui a rasé le hangar de la *Western Canada Airways*, à *Stevenson Field*, St. James (près Winnipeg). Les pertes sont evaluées à $ 1 000 000. L'incendie s'est déclaré à la suite d'une explosion.

x x x

OTTAWA. — Le premier mai est la date fixée ou les commissaires-priseurs commenceront leur travail d'évaluation des applications adressées au *Farm Loan Board*. On a pris cette décision lors d'un meeting du bureau sous la présidence de M. R.-B. Bennett. Lés prêts pour fermes ou bâtisses sont à 6 et demi pour cent, d'après la teneur de l'Acte des Prêts aux fermiers. Les applications jugées favorables sont soumises à l'évaluation des commissaires.

OTTAWA. — M. Robert-H. Coats, statisticien du Dominion, a été choisi par la Ligue des Nations comme membre d'un comité d'experts pour collaborer à la compilation des statistiques du monde. M. Coats ne représente pas le Canada ; il a attiré l'attention de la Ligue par son habileté et son expérience.

x x x

REGINA. — La Chambre de Commerce de Régina compte maintenant 1 100 membres. Proportionnellement, c'est la plus nombreuse au Canada.

x x x

VANCOUVER. — La production du beurre dans les provinces des prairies est presque suffisante à la consommation de l'Ouest. Les importations de la Nouvelle-Zélande ont de beaucoup diminué. L'Alberta approvisionne Vancouver. La quantité importée en novembre est encore dans les entrepôts. D'après le traité conclu par le Canada et les importateurs, le beurre de l'Australie ne doit pas se vendre en bas de 32 sous la livre. L'Alberta livre le sien à prix un peu plus réduit. Le fait à souligner est le développement de l'industrie laitière en Alberta et en Saskatchewan où il accuse une augmentation de 76 pour cent en janvier comparativement à la même époque l'an dernier. Le Manitoba a une augmentation de 58 pour cent.

x x x

MEXICO. — Un bulletin émanant du département de l'Agriculture établit un embargo absolu sur toute importation de blé au Mexique. La raison ultime de cette mesure est la protection des producteurs mexicains.

POLITIQUE PROVINCIALE.

Physionomie d'une séance

Le 4 mars était la date choisie par le gouvernement pour proposer à la législature le vote de la deuxième lecture des amendements à la Loi scolaire. L'on sait que ces amendements visent tout spécialement nos associations catholiques de commissaires d'école et notre première année d'enseignement du français.

L'année dernière, on s'était attaqué aux emblèmes religieux et à l'habit de nos religieuses, mais le premier ministre avait déclaré devant une certaine délégation qu'on ne toucherait pas à l'enseignement du français, parce que cette question n'avait pas été discutée devant les électeurs. Ignorant aujourd'hui cette déclaration, il présente un projet de loi nous enlevant cette première année de français, qui avait été obtenue après tant de luttes en 1918.

L'atmosphère, cependant, n'est pas aussi chargée que l'an passé. On semble vouloir à dessein faire le silence autour de ces changements à la Loi scolaire. C'est à peine si le journal officiel du gouvernement y a consacré deux pauvres petits articles. Le public ne se passionne plus. Les galeries du parlement sont à moitié vides.

La séance s'ouvre. Magnifique tapis rouge. Les députés sont rangés sur trois rangs, presque en ligne de bataille. A droite du président, on remarque le premier ministre, l'air soucieux ; à gauche, sur la même banquette, le procureur général, l'Hon. McPherson, l'air tout jeune et paraissant se repentir d'avoir trompé les espérances placées en lui par les éléments modérés de son parti. A droite du premier ministre, trône majestueusement le célèbre Bryant, toujours reconnaissable à sa crinière rousse, presque jaune orange. En arrière, au fond, le groupe des purs, des loyalistes, dirigé par l'illustre beau père de Maloney, le député de Biggar, siégeant bras dessus, bras dessous avec son ami très cher de Rosetown.

En face, le leader de l'opposition, tout petit, les mains dans ses poches, disparaissant presque dans son fauteuil ; à côté de lui, deux places vides, celles des anciens ministres Davis et Spence, qui assistent au congrès des Municipalités, à Prince-Albert ; à sa gauche, on reconnait tout de suite le plus éloquent de ses lieutenants, le sympathique docteur Uhrich, ayant comme voisin l'ancien secrétaire provincial, M. Patterson, qui devait, dans le cours de l'après-midi, prononcer un magnifique discours en faveur de l'enseignement du français. En arrière, au deuxième rang, on remarque le député de Vonda, M. J. Hogan, lisant des notes, dont il devait se servir bientôt pour poser des questions embarrassantes au premier ministre; M. McIntosh, le député de Kinistino, qui donne toujours l'impression d'un aristocrate égaré au milieu d'un groupe de fermiers.

Sur la troisième dangée, M. McLeod, nouveau député d'Estevan, rendu célèbre par les incidents de la fameuse campagne électorale de cette circonscription, attire l'attention.

Dans la tribune du président, on voit les délégués des organisations catholiques, auxquels M. Agar, le député du comté rural de Saskatoon, avait gracieusement offert des cartes d'entrée. Voici le président général, M. Raymond Denis, ayant à côté de lui M. Geary, délégué des écoles séparées de Saskatoon ; plus loin, M. S. Bonneau, avocat de Gravelbourg, vice-président de l'Association des Commissaires ; M. A. Doiron, avocat, vice-président de l'Association des Commissaires ; M. S. Kaufman, de Leipzig, vice-président de la *Catholic School Trustee*, et M. A. Studer, de Holdfast, membre de l'exécutif de la même association. Tous suivent attentivement la discussion. L'attention se concentre surtout sur le groupe libéral. Quelle va être son attitude ? Electoralement, il ne

(Suite à la page 2.)

Mgr Grouard est Mort

La mort met un terme à la carrière du vénérable patriarche après 70 ans passés dans l'Ouest

Edmonton, le 9 mars. — Le vénérable patriarche du Nord, S. G. Mgr Emile Grouard, O. M. I., vient de mourir, après une carrière de 70 ans de travaux missionnaires dans le Nord-Ouest canadien.

Sa Grandeur a succombé samedi dernier, à une maladie qui le minait depuis longtemps, dans le petit village de Grouard, ainsi appelé en son honneur. Sa Grandeur avait 91 ans.

Vicaire apostolique d'Athabaska, l'illustre prélat avait dû remettre à S. G. Mgr Guy un fardeau trop lourd pour son âge avancé et la maladie, causée par tant d'années de dur labeur dans les missions. L'automne dernier son état de santé donna de grandes inquiétudes, il triompha encore une fois de la maladie, jusqu'à ce qu'il subit une rechute dernièrement.

x x x

Emile - Jean - Baptiste - Marie Grouard est né à Brûlon, en France, le 2 février 1840. Son père avait servi sous Lamoricière. Racontant ses souvenirs, notre héros écrira de sa mère : "Elle était aussi bonne et sainte qu'on peut le souhaiter !" Le vicaire de la paroisse lui enseigna les éléments de latin et de grec. Il continua son cours classique au petit séminaire de Précigné. Ce collège, si je ne me trompe, fut l'alma mater de plusieurs missionnaires de l'Ouest, entre autres de feu Mgr Emile-Joseph Legal, le savant évêque de Saint-Albert. Le jeune Grouard était passé au grand séminaire de Mans, quand sonna pour lui l'heure de la vocation. Quelques jours après, en avril 1860, il quittait la France pour le Canada avec son cousin, le saint évêque Mgr Vital Grandin. Pendant deux ans, il eut le bonheur de suivre les cours de l'Université Laval de Québec. Il eut comme professeurs ou condisciples ces ecclésiastiques qui, comme lui, ont illustré notre clergé canadien : les cardinaux Taschereau et Bégin, les archevêques Joseph-Eugène Roy et Elzéar Mathieu, MM. Louis Pâquet et Camille Roy. L'apostolat vint bientôt le ravir à son "deuxième sol natal." Mgr Alexandre Taché l'avait demandé et l'ordonna prêtre le 3 mai 1862 à Boucherville. Quelques semaines après, le nouvel ordonné arrivait à Saint-Boniface, alors que Winnipeg n'était qu'une prairie en foin ; puis, le 2 août, il descendait à la Nativité, au pays de son apostolat.

Elu évêque en octobre 1890, il fut consacré le premier août 1891 évêque d'Ibora et vicaire apostolique d'Athabaska-Mackenzie. Ici citons un mot de lui à propos de sa consécration. Il démontre à merveille cette candeur qui caractérisa notre évêque missionnaire : "Quant à moi, je me laissai mener à peu près comme une brebis qu'on mène à l'abattoir." Le même sentiment l'avait animé quand il apprit son élection. "Je ne savais que penser... les bulles du Pape étaient là... et je le dis en toute sincérité, si j'avais pu les lui renvoyer, je l'aurais fait immédiatement." L'humilité ne tue pas l'activité. Le nouvel évêque sut multiplier les églises et les couvents ; il réussit même à construire des bateaux à vapeur et des moulins à vapeur. Le passé avait vu ce même phénomène en d'autres pays.

Le nouveau vicariat du Mackenzie fut érigé en 1901. Il eut pour premier titulaire le vaillant Mgr Gabriel Breynat. Le 5 septembre 1909, Mgr Célestin Joussard fut consacré évêque titulaire d'Arcadiopolis, et coadjuteur de Mgr Grouard. La vieillesse, les infirmités, que sais-je ?.. firent modifier ce choix, et en 1929, Mgr Joseph Guy, jeune, intrépide, diplomate, était nommé vicaire apostolique d'Athabaska. Après plusieurs années de surdité et plusieurs mois de maladie, Mgr Emile Grouard est mort pieusement le 8 mars, à l'âge de 91 ans. Il aura sûrement sa place parmi les "Makers of Canada."

(Suite à la page 4)

Les Activités de l'A. C. F. C.

CONTRIBUTIONS REÇUES.

Saint-Hubert, $ 8.00 (On nous annonce qu'une deuxième remise nous sera faite bientôt). Storthoaks, $ 50.00. Bellegarde, $ 25.00. Notre vive gratitude aux officiers de ces comités paroissiaux qui n'oublient pas que nos associations nationales doivent vivre, même en temps de crise.

SAINT-BRIEUX.

Nous apprenons avec plaisir, mais sans la moindre surprise, que la soirée récréative organisée par le comité paroissial au profit de l'A. C. F. C., le 22 février, a remporté un franc succès. Nos félicitations.

STORTHOAKS.

Une soirée non moins réussie a été celle organisée le même soir, mais aux confins sud-est de la province, à Storthoaks. Qu'on en juge : la contribution dont nous accusons réception plus haut, est le résultat de cette soirée. Nos chaleureuses félicitations aussi.

Voici les noms des nouveaux officiers : président, M. Lucien Houde ; vice-président, M. Médéric Dubois ; secrétaire, M. Ed. Plamont ; directeurs : MM. J-Baptiste Paradis, Albert Blérot, André Perret, Edouard Paradis.

A PROPOS DE SEANCES.

On nous fait la suggestion suivante : lorsqu'un comité paroissial prend la peine d'organiser une séance récréative, dramatique et musicale, séance où il y a des pièces, des déclamations, des chants, etc., pour quoi ce comité ne ferait-il pas des arrangements avec les comités des paroisses voisines pour aller y répéter cette séance ? Cela n'entraînerait à peu près pas de travail supplémentaire de la part du comité organisateur et aussi de la part du comité visité, et pourrait facilement doubler, tripler les recettes en faveur de nos organisations nationales.

Nous applaudissons des deux mains à cette suggestion. L'organisation d'une séance dramatique et musicale demande toujours un certain temps et une certaine somme de travail. Et tout cela, pour une seule représentation d'habitude. Cela semble regrettable, surtout quand on songe qu'il serait si facile d'aller répéter dans les voisinages les dimanches suivants. Acteurs et chanteurs s'y prêteraient volontiers ; leurs frais de déplacement en auto s'élèveraient à peu de chose. Les recettes, par contre, même lorsque le prix d'entrée est très modique, comme ce fut le cas, nous le savons, à Saint-Brieux, augmenteraient considérablement, et un plus grand nombre de nos paroisses pourraient faire honneur à leurs obligations envers notre association. Et ce n'est là qu'un des avantages de cette proposition. C'est, en tout cas, une suggestion qui vaut de l'or. Qui va la mettre en pratique ?

COMMISSAIRES.

Il reste encore quelques institutrices qui ne sont pas placées. Les commissions scolaires qui n'ont pas encore fait leur choix, peuvent donc s'adresser au secrétariat de l'A. C. F. C. pour trouver l'institutrice dont ils ont besoin.

INSTITUTEURS.

Lire en page 3 une importante communication au sujet du prochain concours de français.

PROGRAMME D'ETUDES.

Nous publierons très prochainement dans le *Patriote* le programme d'études sur lequel seront basés les examens de notre prochain concours de français. Avis aux intéressés.

UNE ENTREVUE . . .

(Suite de la page 1)

villes ou de villages, dans lesquelles la première année de français est enseignée absolument comme dans les écoles rurales, et qui donnent de superbes résultats, auxquels, maintes et maintes fois, les inspecteurs ont rendu hommage.

Nous ne pouvons que demander encore au ministre de l'Education: Pourquoi ces écoles n'ont-elles pas été visitées par les membres du *tribunal*?

Il est une *troisième raison* qui, à elle seule, devrait être suffisante pour maintenir cette première année de français. C'est que malgré les affirmations de MM. Bryant, McGiven et d'autres orangistes du même acabit, la langue française n'est pas une langue étrangère ici. Il est possible que ses droits ne soient pas garantis par un texte de notre Constitution. Mais à côté de droits purement légaux, il en est d'autres plus hauts et que tout gouvernement devrait tenir comme sacrés.

Personne ne peut nier le rôle important joué par l'élément de langue française dans la découverte et le développement de l'Ouest Canadien. Personne ne peut nier que la langue française ne soit officielle au Canada. Personne ne peut nier que la race française est l'une des deux parties contractantes de la Confédération. Et ceci devrait suffire, en dehors de tout texte de loi à garantir à la langue française une place spéciale dans les écoles de cette province.

Il ne faut *pas oublier que Québec, en matière d'éducation*, a des droits identiques à ceux de la Saskatchewan. Si la Saskatchewan, par la force du nombre, peut faire disparaître l'enseignement du français, Québec peut également faire disparaître l'enseignement de l'anglais. Advenant pareilles mesures, que deviendrait la Confédération? C'est un côté de la question que notre gouvernement ne devrait pas perdre de vue, parce que, malgré tout la bonne volonté possible, il est certaines provocations qui lassent toute patience.

Dans ces conditions, nous déplorons amèrement l'attitude du gouvernement. Nous sommes persuadés qu'elle n'est pas justifiée au point de vue pédagogique. Cette triste mesure contre nous causera un malaise considérable parmi la population canadienne-française de toutes les provinces du Dominion.

Il nous reste à remercier profondément nos amis de langue allemande et de langue anglaise qui, par leurs délégués, nous ont loyalement appuyés dans nos revendications. Leur attitude nous a touchés, et nous ne l'oublierons pas.

Merci aussi à la députation libérale dont l'attitude franche et énergique nous a vengés des attaques injustes qui nous furent prodiguées ailleurs.

La loi nouvelle n'entrera en force qu'au 1er mai. D'ici là, nos commissaires d'écoles et nos institutrices recevront les instructions nécessaires.

JOURS DE CONGE

Le gouvernement a cru bon d'amender la loi scolaire en spécifiant que les commissaires n'auraient le droit d'accorder des jours de congé qu'à l'occasion de fêtes civiques. C'est-à-dire que nos écoles devront, d'après la loi, restées ouvertes durant les jours de fêtes religieuses, lorsque ces fêtes seront célébrées pendant la semaine.

Le premier ministre nous a affirmé qu'il n'avait pas eu l'intention d'être désagréable aux catholiques par cet amendement et que ceux-ci ne sont nullement visés. En fait, dit-il, le département d'Education n'a jamais eu à ce sujet de difficultés dans les districts catholiques de langue française, allemande, ou anglaise; mais des abus très graves se commettent dans les districts slaves, où il se trouve des éléments appartenant à plusieurs sectes religieuses, en célébrant chacun chaque année un nombre considérable de fêtes religieuses.

Nous ne voulons pas faire au premier ministre l'injure de douter de ses bonnes intentions. Mais il nous sera bien permis de lui dire qu'il eut été très facile de soumettre cette mesure à l'approbation des autorités compétentes. Un accord qui n'eut pas blessé les catholiques eut été facile à trouver. *Tel qu'il est*, dirigé contre les catholiques ou non, nous avons le devoir de juger cet amendement par la situation légale qui en résultera pour nous, et nous ne pouvons que le condamner énergiquement. Le premier ministre a ajouté *qu'en pratique, il ne voyait pas* pourquoi les écoles dans lesquelles la grande *majorité des enfants* est catholique ne resteraient pas fermées durant nos jours de fête d'obligation. Il ne saurait être question de tenir une école ouverte lorsque quelques enfants seulement s'y rendent. Nous tenons à porter ces déclarations à la connaissance de nos commissaires.

COMMISSAIRES OFFICIELS ET HABIT RELIGIEUX

Nos délégués protestèrent ensuite contre les menaces de nomination des commissaires officiels, menaces que le département d'Education semble prodiguer trop généreusement depuis quelques temps, et qui sont une atteinte a l'indépendance et à la dignité des commissaires élus par le peuple.

M. Anderson prétendit que le département ne s'était jamais servi de cette menace, et comme les délégués lui signalaient certains cas particuliers, et, entre autres, celui de Saint-Brieux, le premier ministre affirma que les inspecteurs avaient alors outrepassé les instructions qu'ils avaient reçues à Saint-Brieux comme ailleurs, l'inspecteur avait mission de coopérer avec les commissaires et d'offrir des suggestions, mais rien de plus.

Le ministre de l'Education proclama de plus que les modifications apportées à leur costume par les religieuses étaient parfaitement satisfaisantes, et, qu'à son avis, toutes les écoles dirigées par les religieuses étaient conduites en parfaite conformité avec la loi.

Nous serions donc heureux, si nos commissaires voulaient bien nous faire connaître les incidents qui pourraient se produire, de façon à ce que nous les référions directement au premier ministre.

M. Anderson affirme en même temps qu'il n'avait pas l'intention de se rendre à la demande de la *Saskatchewan School Trustees' Association,* qui protestait contre la présence de deux catholiques dans le conseil de l'Instruction Publique. Nous voulons ajouté foi à la parole du premier ministre sur ce point. En tout cas, M. Anderson sait très bien que la présence de deux catholiques, dans ce conseil, est garantie par la Constitution de notre province, et que cette Constitution ne peut être altérée ni par un vote de la Législature, ni par un règlement. Mais il nous paraîtrait raisonnable que l'on consulte les catholiques sur le choix des hommes qui doivent les représenter; cela éviterait la présence dans le conseil de certaines personnes dont le catholicisme est aussi douteux que peuvent l'être leurs connaissances pédagogiques.

QUALIFICATIONS DES COMMISSAIRES D'ECOLE.

M. Kaufman, le vice-président de la *Catholic School Trustees' Association,* amène cette question sur le tapis. Il montre que si les pionniers, qui ne connaissaient point l'anglais, avaient été assez intelligents pour bâtir des écoles, engager des institutrices, lever des taxes scolaires, organiser leurs districts, respecter les lois scolaires et faire instruire les jeunes générations; ils devaient l'être encore assez pour continuer ce qu'ils avaient si bien commencé. Les amendements, mis en force, l'année passée, et aggravés cette année, sont une triste récompense pour ces vieux serviteurs du pays; ils sont injustes pour eux, et il ne semble pas y avoir d'autres excuses pour les justifier que la loi du plus fort.

Il est regrettable que sur ce point également, le gouvernement ne veuille pas entendre parler d'entente et de compromis.

Nous avons cru que les détails de cette entrevue très importante devaient être portés à la connaissance des Franco-Canadiens de la province. Quelques-uns nous blâmeront peut-être d'une attitude trop conciliante. Quant à nous, nous sommes convaincus que nous servons les meilleurs intérêts de la race en tirant de la situation aussi mauvaise soit-elle, tout le parti possible.

Notre demarche, très digne, a montré une fois de plus l'entente parfaite qui règne entre les différents groupes catholiques de cette province. Ce qui constitue déjà un résultat très appréciable

Raymond DENIS, président général

Physionomie d'une séance

(Suite de la première page.)

semble pas avoir grand chose à gagner en s'opposant fortement au projets gouvernementaux. Une *telle* attitude peut le mettre en mauvaise posture devant une bonne partie de l'élément anglais. Que va-t-il faire? Nous n'allons pas tarder à le savoir.

Le premier ministre avait à peine repris son siège que déjà le leader de l'opposition était debout, *dénonçant violemment cette suppression de la première année de* français et annonçant qu'il s'opposerait de toutes ses forces à une mesure injuste et inopportune.

Le docteur Uhrich, à son tour, dans un très *éloquent* discours, montre l'absurdité pédagogique de la proposition gouvernementale. Le *Patriote* publie aujourd'hui de larges extraits de ce discours qui fut certainement le meilleur de la journée. Grand, sec, le docteur Uhrich s'anime en parlant et, ignorant le fauteuil présidentiel, auquel la plupart des autres orateurs semblent *adresser leurs remarques*, il fait face aux banquettes ministérielles, prenant toujours le premier ministre comme point de mire. On sent qu'il n'existe pas une vive sympathie entre le chef du gouvernement et le député de Rosthern.

Du côté conservateur on voit se lever Bryant. Il ne pouvait pas manquer un débat comme celui-ci. La crise ne lui a rien appris. Le blé ne se vend pas, nos fermiers se découragent, les finances sont en triste état: tout cela n'intéresse que fort peu le ministre des Travaux publics; mais montrez-lui *une cornette de bonne soeur, ou le bout d'oreille d'un Frenchman*, et vous allez entendre gronder, rugir, tonner, et instinctivement on pense à un fauve affamé en présence d'une proie. C'est bien *toujours le Bryant de 1918! Les droits des minorités ne l'inquiètent pas plus qu'alors*; et il a découvert, depuis, que nos institutrices ne parlaient pas bien l'anglais. Quelles preuves en a-t-il? Aucune. Mais il a découvert autre chose. Le rapport du fameux tribunal de M. Anderson! On l'estime, le français, on l'admire... et si on supprime cette première année, c'est que des pédagogues en ont reconnu la nécessité...

Gagné, Brown, des *pédagogues!* Le premier surtout!.. Il doit être *totut* surpris de ce qualificatif... autant qu'il le fut lorsqu'on vint le chercher, dans sa petite école de Hoey, pour en faire un inspecteur! Se souvient-il encore du mystère qui entoura cette nomination?.. On pourrait peut-être lui rappeler, à ce sujet, certaines précisions *utiles!..*

Aujourd'hui, on se sert de lui pour crucifier ses frères! Les éloges d'un Bryant et d'un Nat Given sont autant de soufflets retentissants qui lui sont appliqués... S'il a encore un peu de fierté nationale au coeur, cette disparition de la première année de français lui causera un remords qui troublera bien souvent sa conscience.

Nous ne nous faisons pas d'illusion. Nous savons que nous étions condamnés; mais pourquoi permettre à nos ennemis de s'abriter derrière un nom français pour justifier une mesure odieuse.

Mais enfin, revenons au parlement. Après Bryant, ce fut le tour du député de Rosetown, l'une des étoiles de l'Ordre d'Orange. Cheveux clairsemés, l'air presque intelligent: on est tout surpris, quand on l'entend, de constater combien les apparences sont trompeuses. Lui aussi s'accroche au rapport pour cacher la poussée de fanatisme qui le fait parler. Il consulte des notes, invoquant des points d'histoire, parle de la Belgique, et se fait applaudir par son ami de *Biggar et par le groupe d'Orange.*

Nous entendîmes encore, du côté conservateur, le député de Cannington. Petit, front et crâne découverts, les lunettes à cheval sur le nez, le docteur Arthur a la réputation de parler sur tous les sujets *sans savoir exactement de quoi il* s'agit. Cette fois-ci, il nous entretint des Hongrois, des Ruthènes, et d'autres choses encore qui n'avaient rien à faire avec le sujet en discussion. Il parla même des instituteurs de sa région; et il termina en disant qu'il voterait pour la mesure gouvernementale. On s'en doutait; mais nous espérons quand *même que les Franco-Canadiens, très nombreux dans son comté*, n'oublieront pas son attitude.

Chez les libéraux, M. J. Hogan *proteste contre l'accusation de déloyauté portée par le premier ministre contre les commissaires catholiques*, durant son discours de Moose-Jaw. Immédiatement l'Hon. Anderson est debout. *Il affirme n'avoir jamais dit cela. Les journaux* ont publié ces informations en grosses lettres, sans que le premier ministre ne les ait démenties. Des commissaires présents prétendent les avoir entendues, mais l'Hon. Anderson *affirme avoir été mal compris, et les règles de la* Chambre obligent M. Hogan à accepter la parole du premier ministre. Le député de Vonda continue son discours et *pose au premier* ministre une question qui semble le mettre de mauvaise humeur. M. Hogan termine en disant qu'il votera contre les amendements.

Nous entendons enfin un *excellent discours du nouveau député d'Estevan, qui fait une revue de ce* qui s'est passé aux conventions de 1917 et 1918. *Il accuse M. Bryant* d'avoir été un facteur important parmi ceux qui créèrent l'agitation d'alors. Grâce *aux mesures sages du gouvernement libéral, les esprits, petit à petit, se calmèrent*. La paix se rétablit dans la province. L'on n'entendit plus parler de race *et de religion jusqu'au moment où* les conservateurs, pour des fins politiques, vinrent soulever de nouvelles passions. La portée du bill ne sera peut-être pas très considérable, dit en terminant M. McLeod, mais je le combats au point de vue principe. D'ailleurs, si le gouvernement supprime cette année, la sous-section 2, c'est-à-dire la première année de français, rien ne nous dit que l'année prochaine, il ne supprimera pas la sous-section 3, qui donne le droit à une heure de français par jour. Le député d'Estevan parle facilement et produit une excellente impression. Il semble être une acquisition pour le groupe libéral.

L'Hon. Patterson tient aussi à protester contre les mesures du gouvernement. Il reconnaît que le français n'a pas de droit légal dans la province, mais il plaint un gouvernement qui n'a pas assez d'idéal *pour reconnaître* d'autres droits qui sont infiniment supérieurs au droit légal. Il fait une comparaison entre l'attitude des conservateurs de 1890 et celle d'aujourd'hui. Il en conclut que, dans les conservateurs d'antan, il ne devait pas s'en trouver beaucoup dans le genre du député de Rosetown.

Et c'est tout. M. Anderson parle à son tour. D'une voix méprisante, avec un geste presque insultant, il répond aux différents orateurs de l'opposition. Il n'est pas hostile à l'enseignement du français, lorsque celui-ci ne nuit pas à l'enseignement de l'anglais; mais la mesure projetée est justifiée par les meilleurs principes de la pédagogie et par le rapport impartial de deux inspecteurs. Quant aux craintes pour l'avenir, craintes manifestées par le député d'Estevan, le gouvernement n'a jamais eu peur de prendre ses responsabilités *dans le passé*; il *saura* encore les prendre à l'avenir, si l'intérêt des enfants l'exige.

Ce n'est évidemment pas très rassurant, mais il fallait bien que le premier ministre qui avait, le matin, abandonné la partie de ses amendements ayant trait à nos associations de commissaires catholiques, regagne la confiance du groupe d'agitateurs représentés, dans le cabinet, par le ministre des Travaux publics.

En temps ordinaire, durant la discussion, la plupart des députés lisent, écrivent, bâillent ou dorment consciencieusement, pendant que les orateurs parlent. On a la conviction bien nette que personne ne les écoute. Mais, durant la séance de cet après-midi, l'attention s'est maintenue entière. On sentait que ce malheureux sujet, déjà vieux, est toujours nouveau, et pourrait encore servir de cheval de bataille au cours d'une élection.

Voici enfin le vote. Le président décide que les oui et les non étant en nombre sensiblement égal, un vote nominal doit être pris. Bientôt, en faveur de la mesure, tous les ministériels se lèvent, et à l'appel de leurs noms, tous, conservateurs, indépendants et progressistes, répondent oui. Chaque oui tombe comme un glas funèbre, sonnant la condamnation de notre langue. Pas un indépendant, pas un progressiste pour sauver l'honneur de ces groupes. Tous appartiennent à la même boutique.

Contre la mesure. A l'instant, le leader libéral est debout et, avec lui, tous ses députés. A l'appel de leurs noms, les uns après les autres enregistrent leurs votes négatifs. Un petit chatouillement nous pince le coeur. Le moment pour nous est vraiment émotionnant. Ce que le président de l'assemblée demande, somme toute, à ces députés libéraux, presque tous protestants et de langue anglaise, c'est ceci: voulez-vous qu'un nouveau lambeau de langue française disparaisse encore de cette province? Et tous, les uns après les autres, n'ayant électoralement rien à gagner, de répondre énergiquement: "non." Ces "non" nous vengent des "oui" de tout à l'heure.

C'est un geste que la race française n'oubliera pas et qui restera dans l'histoire. Nous le signalons à la province de Québec. Il lui appartient de payer les dettes de la grande famille française du Dominion, comme il lui appartient de venger les insultes que cette race reçoit.

Un dernier incident amusant, et c'est tout. Au moment du vote, un *député libéral sort* ostensiblement de la Chambre. C'est M. McIntosh, le député de Kinistino; et l'on entend l'un de nos délégués murmurer tout haut: "Ah! le m..., il ne portera pas son péché à Rome!" Mais immédiatement après le vote, le *même député entre en chambre* et déclare qu'il a "pairé" avec le député de Kindersley mais que, s'il eût voté, il eût voté contre la mesure. L'incident était expliqué, et M. McIntosh pourra encore solliciter les votes de ses électeurs de Domremy et de Saint-Brieux.

R. D.

AU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le prochain concours de français

Questions d'examens

N. B. — Lire d'abord, si on ne l'a déjà fait, les articles publiés dans le* Patriote *des 4 et 18 février, sur ce même sujet.

Nos instituteurs et institutrices continuent, de plus en plus nombreux, à nous demander la brochure traitant de la nouvelle manière de poser les questions d'examens. (Cette brochure se vend 25 sous.) De plus, on commence à nous écrire à ce sujet, à nous donner son appréciation du système, à nous demander des explications sur tel ou tel point, etc. Une institutrice de la lointaine province de Québec désire se renseigner davantage et commande la brochure ; une mère de famille, qui enseigne elle-même le français à ses enfants, en fait autant ; un commissaire d'école y va de sa suggestion ; une autre institutrice nous dit que ses élèves sont enchantés du changement, etc. Nous espérons bien que cette correspondance se continuera en augmentant de volume.

x x x

Un de nos correspondants nous écrit : "Ce que je ne comprends pas bien, c'est la manière d'attribuer les points. Dans votre article du 18, vous dites qu'une réponse juste donne PLUS UN, une réponse fautive fait perdre un point ou donne MOINS UN, et une abstention donne 0. Supposons deux élèves ayant à répondre à 100 questions. Le premier donne 50 réponses justes et se trompe pour les 50 autres. Il obtient 0. Le second donne 50 réponses justes lui aussi, mais s'abstient de répondre aux 50 autres questions. Il obtient 50 points. Pourquoi cette différence entre deux élèves de même capacité ? Ne serait-il pas préférable de donner la MEME VALEUR NEGATIVE aux fautes et aux abstentions, ou d'obliger l'enfant à répondre à TOUTES les questions ?"

x x x

La manière d'attribuer les points est sûrement un des aspects importants de cette nouvelle méthode. Nous remercions notre correspondant de nous fournir l'occasion de donner ici quelques explications supplémentaires. Reprenons son exemple, et appelons Armand le premier des deux élèves, et Benoît le second.

Nous devons supposer qu'Armand a été de bonne foi et qu'il a cru donner des réponses justes aux 100 questions. Une conclusion s'impose : voilà un enfant dont les connaissances (de prétendues connaissances) sont nulles. Ses réponses sont aussi souvent fautives que justes. Il ignore QUAND il est sûr et certain d'un fait, et QUAND il ne l'est pas. Il s'illusionne et confond pitoyablement erreur et vérité. Et n'avons-nous pas raison de penser que les réponses justes qu'il a données aujourd'hui seraient tout autres demain si on lui posait les mêmes questions ? A vrai dire, cet enfant ne sait rien, et le zéro qu'il obtient est bien la note qu'il mérite.

Benoît, lui, ne donne que 50 réponses justes et s'abstient de répondre aux 50 autres. Si, comme nous le devons encore ici, nous supposons que cet élève a agi de bonne foi, une conclusion bien différente s'impose : voilà un enfant qui ne répond que lorsqu'il est sûr de lui. Quand il ignore une chose, il SAIT qu'il l'ignore (chose excellente), il ne s'IMAGINE pas la savoir (défaut pire que l'ignorance) et il s'abstient. Il ne sait peut-être que la moitié de ce qu'il devrait savoir, mais au moins, ce qu'il sait, il le sait, il en est sûr.

Benoît est certainement plus instruit qu'Armand ; du moins nous le pensons. Et donc, il mérite plus de points que son condisciple. Le mode d'attribution des points qui donne 0 pour une abstention et MOINS UN ou un mauvais point pour une faute nous semble donc tout à fait justifiable. Il faut faire une juste différence entre deux types d'élèves, ceux qui SAVENT et ceux qui S'IMAGINENT savoir.

x x x

Notre correspondant nous demande s'il ne serait pas préférable de donner la même valeur négative aux fautes et aux abstentions, ce qui équivaudrait, en quelque sorte, à obliger l'enfant à répondre à TOUTES les questions.

Nous croyons qu'il y aurait un grave danger à procéder de cette manière. Et pour nous en convaincre, faisons un peu le raisonnement d'un élève aux prises avec une question dont il ignore la réponse.

"Si je ne réponds pas à cette question, j'aurai 0. Si je réponds et que je me trompe, j'aurai encore 0. Mais si, par hasard, je TOMBE sur la bonne réponse, j'aurai 1. Je n'ai donc absolument rien à perdre en répondant ; j'ai, au contraire, beaucoup à gagner, et donc, je risque une réponse."

Cette façon d'agir ne ferait qu'encourager les élèves à devenir des "guessers", comme l'on dit en anglais, car il est certain qu'elle leur rapporterait des points. En effet, si un élève répond à 10 questions, il est logique de penser qu'il a autant de chances de tomber sur la bonne réponse que sur la mauvaise, et qu'il gagnera 4, 5 ou 6 points.

L'examen n'est plus un examen ; il dégénère en concours de devinettes. De plus, il n'est pas honnête : d'abord parce qu'il trompe l'examinateur en lui faisant supposer chez l'élève des connaissances que celui-ci ne possède pas, et ensuite parce qu'il fait attribuer à l'élève des notes qu'il ne mérite pas.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincu qu'il est nécessaire d'établir entre les abstentions et les fautes une différence aux examens.

x x x

Un autre correspondant nous dit : nos élèves sont enchantés du changement.

Cela encore nous donne l'occasion de faire certaines remarques que nous aurions peut-être oubliées autrement.

Il n'est pas encore décidé que nous emploierons, au prochain concours de français, la méthode présentement étudiée dans ces colonnes. Pour l'adopter, il faudrait qu'une certaine unanimité se fasse d'abord chez le personnel enseignant de langue française sur les avantages de cette méthode. Or ceci n'est pas encore fait. Pour y arriver, il serait nécessaire que tous les instituteurs se donnent la peine d'étudier la question, en lisant nos articles et la brochure écrite sur ce sujet. Il faudrait ensuite nous dire ce qu'ils en pensent. Cela ne prendrait pas beaucoup de temps, si tous voulaient aider.

Pour adopter cette méthode, il faudrait encore que les instituteurs la fassent connaître à leurs élèves, afin que ceux-ci ne soient pas pris par surprise à l'examen. En s'y mettant dès à présent, c'est-à-dire en expliquant la méthode aux élèves, et surtout en leur faisant subir souvent des examens de cette sorte, les élèves auraient encore trois mois, tout le temps voulu, pour se familiariser avec cette méthode.

Mais, nous regrettons de le dire, il est un certain nombre de nos instituteurs et institutrices qui ne reçoivent pas le *Patriote*, qui ne lisent pas le *Patriote*, l'organe de l'A. C. F. C., de l'association qui veille à l'enseignement du français en cette province. Des institutrices, des instituteurs franco-canadiens.. C'est inconcevable, mais c'est cela.

A ce propos, nous vous demandons instamment, institutrices et instituteurs qui recevez le *Patriote*, et le lisez, qui suivez avec intérêt tout ce qui se rapporte à l'enseignement du français, de nous aider à atteindre les autres. Lorsque vous en avez l'occasion, pourquoi ne pas dire un mot de ces questions, pourquoi ne pas suggérer un abonnement au *Patriote?* Il y a plus de négligence que de mauvaise volonté, vous savez...

x x x

La longueur de ces remarques nous oblige à remettre à la semaine prochaine les explications que nous devions donner aujourd'hui sur un deuxième type d'examens appartenant au nouveau système.

En terminant, nous réitérons notre demande : veuillez nous donner votre opinion sur toutes ces questions.

Le chef du secrétariat de l'A. C. F. C.

Une plaque commémorative de Monseigneur Mathieu

ALLOCUTION DE S. G. Mgr VILLENEUVE

Une inscription sur bronze, en souvenir de Mgr O.-E. Mathieu, a été placée, le dimanche 22 février, dans la cathédrale de Gravelbourg. A cette occasion, S. G. Mgr Villeneuve, évêque de Gravelbourg, a prononcé l'allocution suivante :

x x x

Nous avons, ce matin, mes chers frères, grâce à la munificence de l'actuel archevêque de Régina, Son Excellence Révérendissime Monseigneur McGuigan, la satisfaction d'ériger dans notre cathédrale une plaque commémorative de feu Mgr Mathieu, premier archevêque de Régina, et de ce chef notre prédécesseur dans le gouvernement pastoral de vos âmes, puisque c'est une portion de son diocèse qui a constitué notre territoire diocésain.

Elle se lit ainsi :

A la pieuse mémoire
de
S. G. Mgr O.-E. MATHIEU, C. M. G.,
recteur de l'Université Laval
1899-1908,
premier archevêque de Régina,
né à Québec, 1853,
décédé à Régina, 1929.
R. I. P.

Nous devions d'abord en votre nom, nos chers frères, ce bronze à notre vénéré prédécesseur. Nous savons le souvenir ému, l'affection tendre, l'admiration inaltérable que vous portiez tous à ce regretté prélat. La douceur de sa figure, la bonté de son coeur, le magnétisme de sa personne, vous avaient conquis, vous tous qui l'avez connu, comme ces divers traits en lui étaient victorieux de toute prévention et de toute résistance de sentiment chez tous ceux qui s'en approchaient. Voilà bien, sans doute, comment s'explique le prestige singulier qu'il exerçait même auprès des étrangers à notre foi, et des hommes publics dont il sut obtenir les sympathies les plus effectives. Nombre d'entre vous ont été l'objet de ses attentions particulières, et conséquemment nous saisissons quel prix vous attachez à la précieuse conservation de sa mémoire en ce nouveau diocèse. C'est à lui qu'on doit la fondation d'un grand nombre de nos paroisses, et l'affermissement des toutes premières que lui avait léguées l'illustre archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin, lors de la fondation du diocèse de Régina. C'est sous sa direction pastorale que se sont élevées les magnifiques institutions de notre diocèse, collège, couvents et hôpitaux. Pendant les vingt ans tout près, qu'il fut à votre tête, comme évêque, puis archevêque de cette Eglise de la Saskatchewan, hors les années qui le retinrent cloué dans la souffrance et arrêté par la vieillesse, années qui ne furent pas moins fécondes pour le salut de vos âmes, chers diocésains, il se dépensa à visiter vos églises, à fortifier votre vie chrétienne par le sacrement de la Confirmation, à vous prêcher la doctrine évangélique, à prier constamment pour vous, à répandre sur vous ses bénédictions, se penchant partout et à tout instant, sans égard pour sa dignité ni son âge, vers les plus petits et les plus faibles, vers tous sans distinction.

Ce sont là des raisons impérieuses de ne point laisser s'évanouir la mémoire de ce vénérable Pontife. Du reste, les Saints Livres (Eccl. XLIV, 1 ss.) nous ont inspiré ce culte fidèle que nous voulons garder au nom inoubliable du bon Pasteur qui Nous a légué cette Eglise comme portion de Notre héritage : "Offrons nos louanges, nous enseigne l'Auteur sacré, aux hommes glorieux qui ont été nos pères, grands par la vertu et ornés de la prudence divine, et qui ont répandu la quiétude dans leur maison. Pendant que leur dépouille mortelle repose en paix, leur nom se transmet de génération en génération. Les peuples continuent de rappeler leur sagesse, et dans l'église, leur éloge ne cesse point."

Le bronze commémoratif de Notre prédécesseur placé ainsi au sanctuaire de Notre cathédrale, en face de Notre trône d'évêque, nous redira à Nous-même, nos très chers Frères, l'éclat de ses vertus et les effets de son zèle, en même temps qu'il nous prêchera ainsi qu'à vous que toutes les vies s'éteignent et qu'il faut s'employer ici-bas à les voir se rallumer en Dieu.

TRIBUNE LIBRE

LE PÉRIL RUSSE

L'ATTITUDE DU CANADA

Les citoyens de tout le Canada et principalement ceux de l'Ouest applaudissent le geste digne de tout éloge que le gouvernement fédéral vient d'accomplir par son action vigoureuse et prompte pour conjurer le péril dont le Canada est menacé par suite de l'agression économique et de la propagande de la Russie soviétique. Le *dumping* des produits russes en Canada sera désormais défendu et illégale.

Il est à espérer que cette attitude énergique sera bientôt imitée et suivie par nos voisins du sud, ainsi que par les principales nations d'Europe. Il appartient aux gouvernements d'appliquer le remède nécessaire, seuls ils peuvent empêcher la Russie de réussir dans sa campagne néfaste, pour cela il faut la coopération de tous les peuples, et il faut que les peuples à cette fin mettent de côté la soif du gain.

TYRANNIE PIRE QU'AU TEMPS DES TSARS

A la disparition de l'empire des tsars, plusieurs se félicitèrent en pensant qu'enfin un jour de liberté commençait à poindre pour le peuple russe. C'était de la tyrannie qui régnait chez les tzars, mais quel régime lui a succédé ! Ce qu'il y a en Russie aujourd'hui, c'est le régime le plus monstrueusement tyrannique que l'on ait jamais connu. La condition du peuple russe est une condition d'esclave. Ce qui règne là-bas, ce n'est pas la liberté, c'est le régime de la tyrannie la plus effroyable. Le peuple est soumis à la conscription sur toute la ligne. On a constaté, en effet, que 500 000 agriculteurs, arrachés à leur terre, à leur ferme, avaient été enrôlés et poussés dans la région de la Sibérie pour travailler dans la forêt, à côté des forçats et des prisonniers politiques. Le même état de choses existe dans l'industrie. C'est la tyrannie la plus effroyable mise au service d'un plan mondial.

ATHEISME

Pour bien faire constater quel est l'effroyable danger que ce foyer de pestilence fait courir au monde entier, il faut considérer quels sont les hommes qui dirigent ce pays. Ce n'est plus une question politique, mais une question sociale. Leur but suprême est de détruire, d'anéantir toute religion. C'est la guerre à Dieu. L'athéisme le plus répugnant, le plus complet, la guerre à la famille, l'immoralité coulant à flots. Si ce régime pouvait réussir et triompher des résistances qu'il rencontre et éprouve encore, nous pouvons avoir une idée de ce qu'en serait le résultat.

ASPECT SOCIAL DE LA QUESTION

Dominer les marchés mondiaux, c'est ce à quoi visent les dominateurs de la nation russe. La grande doctrine en honneur là-bas, c'est que l'Etat est tout, l'Etat prend tout, mais il ne faut pas de réplique ; la réplique, c'est la mort. Ce qui se passe en Russie, ce ne sont plus des révoltes politiques, comme au temps des tzars, mais c'est la mise en vigueur de l'esclavage des citoyens. C'est un système gigantesque d'esclavage économique que l'on veut établir en Russie et inonder les marchés mondiaux. Voici l'aspect social de la question.

UN REGIME DE DOUZE ANS

Canadiens, ne perdons pas la Russie de vue ; notre avenir et notre prospérité en dépendent. Avant peu d'années, la Russie deviendra notre premier et principal concurrent sur les marchés étrangers. La Russie a les mêmes ressources naturelles que nous, des immenses forêts, des terres à culture sans fin, des richesses minérales très étendues, des pêcheries très nombreuses. Sous le régime des Soviets, la Russie se réveille, que cela nous convienne ou non, il nous faudra bientôt admettre que le gouvernement soviet est fortement établi et que les anciens partis politiques de Russie n'ont plus de chance de le renverser. Le gouvernement soviet est au pouvoir depuis plus de douze ans. Pendant ce temps, il a pris et gardé le contrôle absolu sur son peuple. Manquant de crédits et souvent de nourriture, en butte aux attaques des royalistes et des républicains, et en face de l'hostilité mondiale, il a su et a pu tenir et résister.

A part leurs vues politiques, les chefs soviets ont montré qu'ils avaient et qu'ils ont le sens des affaires ; aussitôt qu'ils eurent réduit l'opposition, ils commencèrent à mettre à exécution leur fameux plan de développement des ressources naturelles.

La Russie a aujourd'hui une partie de sa population qui n'a jamais connu d'autre régime que le soviet. Des millions de paysans russes ont accepté ce nouveau régime parce que, après tout, il leur semble qu'ils ne sont pas plus mal qu'avant. Ils vivent dans l'espérance de jours meilleurs.

LE PLAN DE CINQ ANS

La Russie nous démontre déjà ce qu'elle peut faire pour avoir le capital nécessaire à son plan d'industrialisation, qu'elle appelle "le plan quinquennal." Elle a déjà jeté sur le marché mondial, d'une façon extraordinaire du blé, du charbon, de l'huile, de la gazoline, du bois de construction, du bois de pulpe, des fourrures, des conserves alimentaires, etc., à des prix vraiment dérisoires et défiant ainsi toute concurrence honnête. Certains ont dit qu'elle vendait ces articles à perte. Mais si l'on considère que la plus grande partie de tout cela a été produite par le travail forcé et le reste par le travail sans rémunération, il nous faut admettre qu'elle fait malgré tout du profit. Elle développe énergiquement ses ressources naturelles, bâtit d'immenses manufactures d'automobiles, tracteurs, machines agricoles, etc. La culture du blé est faite sur des immensités sous la direction de l'Etat. Dans moins de trois ans, la plus grande partie de cette industrialisation de la Russie sera un fait accompli. Dans moins de trois ans, le marché mondial sera inondé de produits russes vendus à des prix insignifiants, parce qu'il leur faudra de l'argent à tout prix pour payer ce développement trop intense.

FERMONS LES PORTES

La dépression mondiale actuelle et surtout la mévente de notre blé sont certainement dues en grande partie au bolchévisme russe. Si nous voulons garder notre liberté, notre indépendance et notre prospérité, fermons nos portes à la Russie et à ses théories révolutionnaires, surveillons-la et surtout ne lui donnons pas de chances : elle en a déjà eues de trop.

Paul BOURDY.

x

Système de Crédit

Monsieur le Rédacteur,

Monsieur Raymond Denis n'exagère certainement pas les choses dans ses deux lettres au *Patriote* sur la situation pénible que nous, fermiers de l'Ouest, subissons actuellement ; et comme plusieurs fermiers de notre district de Wilmercier publiquement M. Denis pour le service qu'il rend en publiant ces articles, ces mêmes fermiers et moi-même voulons aussi que le *Patriote*, qui veut bien publier ces articles, ait sa part de gratitude de nous tous qui sommes harassés par les dettes qui grandissent depuis deux ans, la majorité des fermiers n'ayant payé ni taxes ni intérêts.
low-Bunch m'ont demandé de re-

Il faut absolument qu'un système de crédit s'établisse à notre profit ou nous ne pourrons continuer nos opérations.

Puisque les banques ne veulent pas y faire face, il faut que quelqu'un d'autre le fasse, cet ajustement, ce crédit, et il faut que cela se fasse au plus tôt possible, car le peu de droit que nous, fermiers, possédons encore, sera englouti sous peu, si rien ne se fait.

Pourquoi la province n'établirait elle pas une banque coopérative contrôlée par le gouvernement ?

Toutes les banques du pays accusent pour l'année 1930 un gros profit. Il est possible que bien administrée, une banque provinciale aurait autant de succès que les banques privées.

Les cartels et tant d'autres institutions feraient à eux seuls assez d'affaires pour faire fructifier cette banque.

Du reste cela ne serait pas un essai ni une innovation, car je me rappelle dans ma jeunesse, il y a trente ans, avoir mis mes petites économies dans une banque nationale, en Suisse. Aujourd'hui cette même institution opère encore et toujours avec succès.

Il se peut que quelque autre système ramène les fermiers sur pied, mais il faut pour éviter la catastrophe, que nos chefs s'y prennent à temps, sinon nous ne serions plus, nous, fermiers, ni plus ni moins que des serfs.

J. LAPAIRE.

Willow-Bunch.

x

Interview.

L'explorateur. — Que pensez-vous des Français ?

Le sauvage. — Moi pas savoir, moi pas mangé encore !

Petit Bottin du Monde Professionnel

:-: "ON TROUVE SES BONS CONSEILS A LA BONNE ENSEIGNE" :-:
VERITE DE LA PALISSE

Coin du Collège de Gravelbourg

Le commerce au Canada

Le commerce au Canada reflète probablement mieux qu'aucun autre champ d'activité les progrès et l'avancement de notre pays. Les quelques dernières années témoignent d'une expansion et d'un développement considérables, qu'aucun pays n'a surpassés. Du petit groupe isolé et dépendant que nous étions, nous sommes devenus un peuple libre, ayant enfin conquis des droits incontestables à la vie internationale. Le Canada occupe aujourd'hui le cinquième rang comme pays importateur et exportateur parmi les grands pays commerçants du monde. Le jeune Canadien ne doit-il pas regarder l'avenir avec espoir, en voyant son peuple nanti des qualités nobles et fières de deux races, se hisser à une place fort enviable dans le domaine commercial ?

De plus en plus le Canada attire les regards du monde entier. C'est le pays de l'avenir ! Sa participation à la guerre l'a révélé au monde entier, qui s'intéresse à ses ressources et désire trafiquer avec lui. Cependant ce n'est pas sans efforts qu'il atteindra le développement que ses immenses ressources lui permettent d'espérer. La concurrence est considérable et le Canada, tard venu parmi les grandes nations qui se disputent aujourd'hui l'hégémonie sur les marchés du monde, devra plus que ses prédécesseurs, lutter pour faire sa trouée.

Les richesses économiques du Canada sont importantes ; leur exploitation méthodique se prononce chaque jour davantage et le moment n'est guère éloigné où, grâce à une augmentation suffisante de sa population et à l'accroissement des capitaux qui permettront de mettre ses ressources en valeur, le Canada deviendra un très grand pays exportateur de produits manufacturés, avec les matières premières que peuvent lui fournir son sol, son sous-sol, ses forêts et ses cours d'eau.

Le Canada est un pays géant, presque aussi grand que l'Europe entière. Etendu en travers de l'Amérique du Nord, il baigne sa tête dans l'océan Atlantique et ses pieds dans le Pacifique ; il allonge son bras droit presque jusqu'au pôle, touchant de son bras gauche les étoiles de la grande république américaine ; sa face est tournée vers le ciel, c'est-à-dire, vers l'Infini et les régions de l'Idéal.

Le Canada réserve un brillant avenir à ceux qui à juste titre préfèrent se tourner vers les carrières commerciales vraiment rémunératrices, au lieu d'aller se joindre à ceux qui, déjà trop nombreux, encombrent actuellement les carrières dites libérales.

Nous devons donc nous préparer en conséquence, afin d'être en mesure de tenir une place marquante parmi les dirigeants du haut commerce et de l'industrie au Canada.

Les ressources spirituelles et matérielles dont nous disposons nous donnent le droit d'être ambitieux. Apprenons à voir plus haut dans tous les domaines de l'activité nationale. Travaillons à rendre notre propre vie collective plus féconde : c'est la condition de nos progrès futurs. Sachons profiter des circonstances lorsqu'elles se présentent tout en ne perdant pas de vue le but ultime.

Raineau GRAVEL,
Belles-Lettres.

— x —

La retenue

Ce petit mot, cher lecteur de la *Page écolière*, ne doit pas vous dire grand'chose, mais prononcez-le devant un collégien, vous le verrez rougir ou rire, selon qu'il y a goûté ou non.

Qu'est-ce donc que cette retenue, pour qu'elle émeuve tant la gent écolière ?

La retenue, c'est une heure d'étude imposée, durant les congés, aux trop actifs et aux trop inactifs: aux trop inactifs, parce qu'ils n'étudient pas assez ; aux trop actifs, non pas à ceux qui étudient trop, mais à ceux qui sont trop actifs en dissipations de toutes sortes.

Voici comment les choses se passent : avant le dîner, le Père préfet vient nous lire, en faisant souvent des commentaires appropriés mais peu goûtés, la liste des malheureux retenus ; dès son entrée dans la salle d'étude, il se fait un silence de mort, le bruit sourd des chaises, des feuilles, des plumes, cesse à l'instant. Certains pouls se précipitent, puis un certain nombre d'élèves reçoivent une punition méritée, pendant que quelques autres se réjouissent de l'avoir échappé belle.

Voyons maintenant les désastreuses conséquences de cette retenue : elle gaspille un après-midi de jeu ou une sortie, car elle a lieu invariablement de 2 à 3 heures. Prenons un exemple : notre Omer — dont la sagesse n'a pas grandi avec la stature — se voit condamné justement l'après-midi qu'il espérait passer en ville et, pour comble de malheur, les autres prisonniers de la deuxième heure ne sont que des petits, qu'il dépasse de deux coudées. Quelle déconvenue et quelle humiliation ! Aussi il fait des démarches, plaide sa cause avec une logique et une conviction dont le professeur lui-même est tout surpris, car il n'a jamais tant manifesté de talent en classe. Mais c'est en vain : les deux heures voient notre Omer monter, la tête basse, l'escalier de l'étude. Est-ce sa dernière retenue ? Je ne peux le garantir.

Sergius AUSSANT,
III Commercial.

— x —

Lestock

Comme la plupart des paroisses de l'ouest, Lestock se glorifie d'avoir été foulée par les pieds d'intrépides missionnaires oblats, qui préparèrent les voies aux autres blancs, en convertissant et en rendant hospitalières les tribus indiennes. Ici comme ailleurs, ces apôtres de l'Evangile voulurent asseoir leur oeuvre sur le roc de l'école chrétienne et fondèrent une école industrielle qui, s'étant peu à peu développée, forme aujourd'hui l'imposant édifice qui fait l'orgueil de notre localité.

Lestock, connu jusqu'en 1911 sous le nom de Mostyne, progressa d'abord lentement, mais en 1908, la construction du chemin de fer hâta son développement. Plusieurs colons vinrent s'établir aux côtés de leurs devanciers ; des marchands, un boucher, un forgeron élevèrent des "cabanes" — à présent remplacées par des constructions confortables — autour de la station nouvelle. Plusieurs de ces ouvriers de la première heure s'éloignèrent pour aller tenter ailleurs une fortune douteuse, mais ceux qui restèrent ne furent pas désappointés : leur ferme, leur commerce ou leur métier leur rétribuèrent une heureuse aisance. Citons les noms de quelques-uns de ces derniers : les Neault, Thifault, Landry, Adolphe, Leblanc et plusieurs autres, qui durent être aussi parmi les premiers arrivants.

Maintenant Lestock est un district agricole prospère et son village, situé au milieu d'une clairière vallonneuse ou "roulée", est coquet et actif. J'imagine le beau coup d'oeil qu'il doit nous offrir du haut d'un aéroplane durant le mois des blés mûrissants, avec ses champs dorés, ses bosquets au vert vigoureux, ses petits lacs qu'argente le soleil. N'est-ce pas que nous avons raison d'aimer notre Lestock ?

Richard ADOLPHE,
II Commercial.

Mon Ami Daniel

Par J.-B. COTE

(Suite et fin)

Comment ne pas se sentir attiré vers un homme aussi manifestement intéressé à l'épanouissement bienfaisant de la race canadienne-française dans l'Ouest.

Sa large tolérance rayonnait autour de lui de telle sorte que beaucoup de bons citoyens de l'endroit en étaient venus graduellement à oublier leurs préventions contre la secte dont il était le si digne représentant dans la localité, et, pour ne pas être en reste d'amabilités avec lui, concédaient déjà que toutes les religions étaient bonnes.

Il devint tellement sympathique à tout le monde qu'une année on lui confia la direction de la principale école de la paroisse, de préférence à un professeur de Québec qui n'avait pu obtenir, malheureusement, qu'un "permis" provisoire d'enseignement valide dans l'Alberta.

"Les enfants canadiens-français, disait Dan onctueusement, ont un droit imprescriptible à une aussi bonne éducation anglaise que leurs petits camarades de cette nationalité, et ce serait une criante injustice à leur faire que de les en priver en les confiant à un professeur incompétent." Quel dommage que notre ami Dan n'ait pas eu l'avantage de connaître quelques-uns des réformateurs de l'enseignement les plus notables de la province de Québec qui se scandalisent de l'ambiance française des collèges classiques.

Il est bien entendu qu'à un M. A. ou un B. A. venant d'Ontario on décernait incontinent sans formalités aucunes, un diplôme d'aptitudes permanent. On en donnait même avec le plus grand abandon à tout Anglais d'Europe qui débarquait sur nos bords porteurs de vagues degrés de là-bas, et on l'envoyait ensuite dans les campagnes mouler la mentalité des petits Canadiens.

Quant aux pauvres diables porteurs de diplômes d'écoles normales de la province de Québec, ce n'était qu'au moyen d'influences politiques qu'on parvenait à leur obtenir un modeste "permis" provisoire et toujours révocable dès qu'un titulaire de diplôme régulier — on appelait ces derniers "qualifiés", les autres n'étaient pas censés l'être — était sans emploi.

Les Canadiens français, il faut le reconnaître, sont d'une largeur de vues qu'il faudrait taxer de stupide si ce n'était de la naïveté. Ceci est prouvé par le grand nombre de villages et de districts entièrement ou en grande majorité canadiens-français de l'Ouest où les charges de secrétaire-trésorier, de juge de paix, sont occupées par un quelconque MacFarland oléagineux et dangereux qui défrancise et tyrannise tout à son aise avec l'aide et la connivence d'une petite clique d'ignorants et d'imbéciles auxquels il s'impose par sa supériorité apparente.

Ceux de Saint-Cuthbert laissèrent Dan MacFarland mouler la conscience de leurs enfants à sa guise pendant cinq années. "Un si bon professeur, disaient les bonnes femmes avec admiration, qui sait si bien se faire aimer des enfants." Il poussait le mépris des préjugés jusqu'à faire la leçon de catéchisme aux enfants de 3 heures et demie à 4 heures : un serpent apprenant aux oisillons à voler. Ensuite comment ne pas être fier de voir les enfants apprendre si bien l'anglais sous sa direction... et quel sujet d'orgueil pour certaines familles, quand leurs filles, grâce à leur anglais élégant, peuvent contracter de chics mariages avec de riches protestants... et sacrifier sans scrupules toute une lignée. Ce snobisme qui sévit depuis la conquête est au fond de bien des revendications au sujet de *l'anglais parfait*. Il n'a pas encore affecté cependant la classe honnête et sensée des cultivateurs de la province de Québec sur laquelle le clergé a toujours pu s'appuyer en toute sécurité quand il s'est agi de travailler à conserver l'intégrité de la mentalité française au Canada.

Mais revenons aux gens de Saint-Cuthbert. A chaque assemblée annuelle des contribuables de l'arrondissement scolaire pour la reddition des comptes, on écoutait avec béatitude la lecture des rapports de l'inspecteur — un bon compatriote de Dan, naturellement — qui ne pouvait pas en dire assez sur les mérites de ce digne professeur et concluait toujours par la recommandation de lui payer un gros salaire. Le Bureau des commissaires se gardait bien d'ignorer un tel conseil. Le fait est qu'on lui accordait, sans broncher, un traitement de $ 125 par mois, alors qu'on n'avait jamais voulu donner plus de $ 50 à un homme de Québec.

Quand MacFarland résigna ses fonctions pour s'occuper du commerce plus lucratif de l'immeuble, on le pleura presque, mais la génération de crétins qu'il avait formée à Saint-Cuthbert n'avait plus de catholique et de français que le nom. Elle parlait un anglais correct, un français barbare et sa mentalité était développée selon les grands principes de tolérance envers toutes les erreurs et tous les sophismes chers aux ignorants. Elle était aussi, virile et entreprenante tel qu'il convient, mais tout à fait dénuée de scrupules.

Je quittai Saint-Cuthbert pour aller demeurer à la Côte et je fus dix années sans revoir mon ami. J'avais de ses nouvelles par-ci par-là. A Noël nous échangions des souhaits. Je savais que ses affaires avaient prospéré, mais rien de plus. Un jour je reçus une lettre de lui : "J'ai, disait-il, formé le projet de prendre quelques mois de repos au bord de la mer pour la première fois de ma vie, et je prends la liberté de vous prier de bien vouloir me trouver une maison meublée pour la saison d'été à un prix abordable..."

Quelques semaines plus tard, je souhaitais la bienvenue à ce cher Dan et à sa famille. C'était bien toujours le même, courtois, affable, sans préjugés, un peu vieilli cependant. J'avais hâte de voir les enfants. Andrew était un jeune homme de 22 ans, et Madge en avait 20. Ils étaient rayonnants de santé et exubérants de jeunesse et de vigueur. Leur éducation physique avait évidemment été poussée à son extrême limite. *"Two perfect animals"*, me dit leur père avec orgueil en me les présentant. En effet, c'étaient deux beaux spécimens.

A quelques jours de là, la famille MacFarland nous invita à un dîner aux "clams" sur la grève. Après le repas, confortablement installés sur le sable de la plage, j'orientai la conversation sur le sujet du penchant religieux des enfants. J'avais hâte de connaître à quoi avait abouti l'application pratique des théories de Dan sur ce point.

"Maintenant qu'ils ont atteint l'âge raisonnable, lui dis-je d'un air innocent, ils ont dû assurément faire un choix de religion avantageux."

"J'avoue franchement, répondit Dan, qu'ils n'y pensent pas encore, et je ne suis pas loin de croire qu'ils n'ont pas tort. A quoi bon s'embarrasser de croyances et de conventions qui répugnent à la raison ? J'en suis venu à la conclusion qu'un gentleman a toujours sa conscience pour le guider et n'a pas besoin d'autre guide. Andrew étudie le droit ; quant à Madge, elle a étudié à fond la diction et l'éloquence et veut se mettre en tête du mouvement dont le programme vise à l'émancipation de la femme dans la famille." (Je fus surpris, moi qui croyais cette émancipation accomplie depuis longtemps.) "On lui fait en ce moment une offre fort alléchante à Winnipeg", etc., etc.

Mais dans le cours de nos conversations subséquentes, il laissa percer quelque désenchantement significatif. La philosophie des Canadiens français le déroutait, lui, l'homme des réalités positives : "Je me demande, disait-il, si votre conception de la vie n'est pas la plus intéressante. Ainsi, moi, à 55 ans, je m'aperçois que je me suis dépensé toute ma vie avec ardeur aux affaires, sans une seule occasion de détente. Chez vous, c'est différent : vous envisagez d'abord le spirituel et ensuite le côté plaisant de la vie ; vous ne tombez pas comme nous sous l'emprise tyrannique des affaires. Vous jouissez de la vie *as you go along*. Mes enfants ont été élevés dans une ambiance française qui a influé sur leur caractère en ce sens. J'allai demeurer dans un centre anglais pour réformer leur mentalité, mais ils ne voulurent pas y rester ; après six mois ils réclamèrent impérieusement le retour à Saint-Cuthbert. Ils préfèrent la compagnie de leurs camarades canadiens-francais à celle de leurs compatriotes anglais. Je n'y comprends rien."

Ce bon Dan ne m'avouait pas qu'il avait déménagé dans la crainte de leur voir embrasser le catholicisme ; il préférait les voir athés.

Quand il retourna en Alberta après ses vacances, il était toujours perplexe, et je crois bien qu'il l'est encore.

Rimouski, février 1931.

— x —

Mort...

Suite de la première page

Monseigneur était spirituel. Lui demandait-on son origine, il répondait : "Je suis naturel man.. seau." D'après lui-même, il fut donné à la Sainte Vierge... comme son père ne savait plus que faire de cet enfant." Ayant pris la soutanne, et devant le même jour partir de Saint-Boniface pour le lac Athabaska, une distance, alors, de trois et quatre mois de voyage, il fait cette simple réflexion : "Alors, on interprétait largement la règle."

Ce moine des plaines glacées était un phénomène de savoir. Il avait pleinement cette éducation qui consiste, selon Me W.-H. Fyle, "à savoir travailler avec ses mains et à savoir penser avec sa tête." Bon charpentier et peintre habile, il construisit de ses mains plusieurs églises et les orna de riches tableaux. Ce linguiste qui parlait en maître de dix à douze langues diverses, n'en finissait pas d'étudier. Je l'ai vu à plusieurs reprises, à Saint-Albert, prendre un volume des "Mélanges" de Louis Veuillot et lire et lire jusqu'à bien tard après minuit. Aussi, comme il était renseigné ! Un jeune abbé avait soulevé devant lui la question de la "Marseillaise" jouée en l'honneur du cardinal de Lavigerie... Ciel ! l'évêque n'hésite pas à le corriger, explique les circonstances, cite l'approbation de Léon XIII, bref, débrouille ce problème historique, comme s'il l'avait eu sous les yeux. L'on nous a dit que "Soixante Ans d'Apostolat" fut composé sans l'aide d'aucun autre écrit. Ce livre démontrerait dès lors la mémoire prodigieuse aussi bien que le talent d'écrivain de son auteur. Qui n'a pas aussi entendu parler de sa charmante éloquence ? En 1927 ou en 1928, ne valut-elle point au vieillard déjà octogénaire un triomphe sans pareil par tous les grands centres de France !

Le temps et l'espace ne me permettent pas de prolonger. D'autres auront bientôt l'honneur et le bonheur de contempler comme il convient le portrait du grand homme d'Eglise et de l'illustre fils de France que fut Mgr Emile-Jean-Baptiste-Marie Grouard, O. M. I.

— x —

L'Autriche demandera au Pape de régler la question du mariage

Vienne (Autriche). — Le cabinet autrichien a décidé de demander à S. S. Pie XI d'entamer des négociations en vue d'un concordat, afin de régler en particulier la question du mariage en Autriche. La loi actuelle du mariage en ce pays est la loi canonique de l'Eglise catholique, et un catholique ne peut obtenir le divorce pour aucune raison. La confusion existe depuis la révolution, car les catholiques légalement séparés contractaient de nouveaux mariages, reconnus par certains tribunaux et non pas par d'autres. Il se trouve bien des enfants dont la légitimité est douteuse. Pendant des années, les libéraux ont exercé une pression sur le gouvernement autrichien pour l'engager à adopter le mariage civil.

— x —

Un surplus de $8,665

Victoria (Colombie anglaise). — l'Hon. J.-W. Jones, ministre des Finances de la Colombie anglaise, annonça, en présentant le budget, un surplus de $ 8 665 pour l'année fiscale 1930-1931.

Annonces Classifiées

Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée.

TARIF: .... 2 sous par mot
Minimum, 50 sous par insertion

DIVERS

AUTOMOBILES A VENDRE A SACRIFICE: — 1 Marmon, Victoria coupe, 1 Hudson Six, modèle de l'automne 1929, comme neuf. Pour informations s'adresser à boite J. L. G., Le Patriote de l'Ouest, 51-?-C

MENAGE BELGE avec garçon 18 ans, travailleur raisonnable demande place sur ferme ensemble ou séparés, libre de suite. Pour renseignements s'adresser à Henri Gevaert, Routledge, Man. 52-4-P.

ECONOMIE ET PLACEMENTS v.s. GASPILLAGE

Brochure à 10 sous l'exemplaire, $1.00 pour 12 exemplaires. Frais de poste en plus. S'adresser à l'auteur, Abbé O. BELANGER, curé, Pointe-au-Chêne, P. Q. 52-1-P

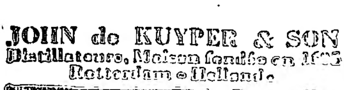
INSTITUTEUR, 1ère classe, bien qualifié dans les deux langues, vingt ans d'expérience dans province, excellentes références, jamais d'insuccès aux examens officiels désire école de village ou école de campagne pour les vacances ou immédiatement. Ecrire et déclarer salaire à Case, 85, Le Patriote de l'Ouest, Prince-Albert, Sask. 1-2-C

A VENDRE "Giant" flax seed, provenant semence importée d'Argentine, germination 98 p.c., le lin a une graine plus grosse et peut produire 25 à 35 minots par acre. S'adresser, Gabriel du Mérac, Montmartre, Sask. 1-2-P.

TABAC! TABAC!

TABAC naturel canadien, 12 variétés. TABAC haché, mélange doux exécuté sur commande. Cigares différentes marques.

Liste de prix et échantillons 1-20 10c. Un joli hachoir à tabac donné gratis avec toute commande de 100 livres et plus, valeur $1.00. Adressez: J. J. Gareau et Fils, Saint-Roch-de-l'Achigan, Qué. 41-?-C.







L'Encyclique "Casti Connubii" SUR LE MARIAGE

Par le rejet des fausses théories et l'observation de la chasteté conjugale

Ainsi les chrétiens rendront grâces à Dieu de toute leur âme d'être liés par son commandement et d'être obligés *par une force si suave* à s'éloigner le plus possible de toute idolâtrie charnelle et de toute ignoble esclavage du plaisir. Ils se détourneront de toutes leurs forces et s'écarteront tout à fait de ces abominables maximes, qui, pour la honte de la dignité humaine, de vive voix *ou par écrit*, circulent actuellement avec le nom de "mariages parfaits" et qui font de ce soi-disant mariage parfait un "mariage dépravé", comme on l'a dit aussi et à bon droit.

Ce salutaire enseignement et cette discipline *sacrée, à propos du mariage* chrétien, sauront s'éloigner des exagérations de cette théorie physiologique, par laquelle, actuellement, certains réformateurs de la vie conjugale prétendent venir en secours aux époux, en faisant *grand état de ces choses* d'ordre physiologique, grâce auxquelles on enseigne l'art de pécher avec adresse plutôt que la vertu de vivre *avec* chasteté.

Aussi faisons-Nous Nôtres, de toute Notre âme, Vénérables Frères, les paroles de Notre prédécesseur Léon XIII d'heureuse mémoire, dans sa Lettre encyclique sur le mariage chrétien, adressée aux évêques du monde entier : "Faites tous les efforts possibles, usez de toute l'autorité que vous possédez, pour que parmi les peuples confiés à votre pieux gouvernement soit conservée intègre et intacte la doctrine que le Christ et les apôtres, interprètes de la volonté divine, ont transmise et que l'Eglise catholique a religieusement conservée, ordonnant à tous les chrétiens de l'observer à jamais" (*Arcanum*, 10 feb. 1880). En effet, même le meilleur enseignement de la part de l'Eglise ne suffit pas, à lui seul, pour que soit obtenue en retour la conformation du mariage à la loi de Dieu ; il faut que l'intelligence éclairée des époux soit confirmée par une indéfectible volonté d'observer les saintes lois du mariage. Quelque théorie que d'aucuns voudraient soutenir et propager par leurs paroles ou par leurs écrits, il faut que les époux tiennent fermement et constamment, comme une chose inviolable et décrétée : qu'en tout ce qui regarde le mariage, ils veulent se conformer, sans aucune hésitation, aux commandements de Dieu, en se prêtant secours mutuellement et charitablement, en observant fidèlement la chasteté, en n'énervant jamais la vigueur du lien qui les unit, en n'usant que chrétiennement et saintement des droits acquis par le mariage, afin que, si, par la suite, les circonstances exigent la *continence*, l'un et l'autre y étant déjà entraînés, ils puissent l'observer plus facilement.

Par la méditation de la dignité du sacrement de mariage

Pour qu'ils aient cette volonté, qu'ils l'entretiennent et la fassent passer en acte, il sera bon que les *époux chrétiens méditent souvent* sur leur condition et se rappellent avantageusement quel sacrement ils ont reçu. Qu'ils se souviennent toujours qu'en vue des devoirs et de la *dignité de leur état, ils* ont été sanctifiés et fortifiés par un sacrement spécial, dont la vertu efficace, tout en n'imprégnant pas de caractère, persévère continuellement. Qu'à cette fin, ils méditent ces paroles, si profondément pleines de consolations, du saint cardinal Robert Bellarmin, qui avec d'autres théologiens éminents, porte ce jugement : "Le sacrement de mariage peut être considéré sous deux aspects : premièrement, lorsqu'il s'accomplit ; secondement, dans sa permanence, après avoir été accompli. C'est, en effet, un sacrement semblable à l'Eucharistie, qui est sacrement non seulement au moment de sa confection, mais aussi pendant sa durée postérieure : tant que vivent les conjoints, leur communauté est un sacrement du Christ et de l'Eglise" (*S. Rob. Bellarmin, "De controversiis"*, t. III. *De matr. contr.*, II, c. vi). Sans doute, pour que la grâce de ce sacrement ait son plein effet, il y faut aussi, comme nous l'avons déjà dit, la coopération des époux, qui consiste, en ce qui les concerne, à faire sérieusement tous leurs efforts pour remplir leurs devoirs. De même que, dans l'ordre de la nature, les énergies que Dieu a répandues n'obtiennent leur pleine efficacité que si les hommes les cultivent et les développent par leur propre labeur et leur industrie, sous peine de n'en retirer aucun avantage, ainsi, doit-on, par une application et un travail personnels, faire fructifier les énergies surnaturelles déposées dans l'âme par la réception du sacrement. Que les époux se gardent donc de négliger la grâce de leur sacrement, "qui est en eux" (*Tim.* IV, 14) ; mais que, veillant avec soin à l'observation, toute laborieuse soit-elle, de leurs devoirs, ils expérimentent de jour en jour, la force toujours plus efficace de cette grâce. Et lorsqu'ils sentiront peser plus lourdement sur eux le poids de leur condition et de leur vie, qu'ils ne perdent pas courage, mais qu'ils s'appliquent à eux-mêmes ce que l'apôtre saint Paul, à propos du sacrement de l'Ordre, écrivait à son cher disciple Timothée, accablé de travaux et d'injures : "Je te recommande de ressusciter la grâce de Dieu, qui est en toi par l'imposition des mains. Dieu ne nous a pas donné, en effet, un esprit de crainte, mais de force et d'amour et de sagesse" (*Tim.* I, 6-7).

Par une préparation convenable au mariage

Mais, tout cela, Vénérables Frères, dépend en grande partie, de la convenable préparation, éloignée et prochaine, au mariage. De fait, on ne peut nier que c'est déjà au temps de l'enfance et de l'adolescence que se prépare, dans les âmes des jeunes gens et des jeunes filles, le fondement d'un mariage heureux ou la ruine d'un mariage malheureux. Car ceux qui, pendant le temps antérieur au mariage, se recherchent égoïstement en toutes choses et consentent à leurs honteux désirs, on peut craindre qu'ils ne restent, une fois mariés, pareils à ce qu'ils étaient avant le mariage, qu'ils ne récoltent ce qu'ils ont semé (*Gal.* IV, 9) *et qu'à l'intérieur* de leur foyer ils ne trouvent que tristesse, larmes, mutuel mépris, luttes, mésintelligences, dégoût de la vie commune, et pis que tout cela, qu'ils ne se retrouvent eux-mêmes avec leurs passions indomptées.

Que les fiancés ne s'engagent donc dans l'état de mariage que *bien disposés et bien préparés, afin* qu'ils puissent convenablement se *donner une aide mutuelle dans l'ad*versité comme dans le bonheur, et surtout en vue de s'acheminer au salut éternel et de former en eux l'homme intérieur à la plénitude de l'âge du Christ (*Ephes.* IV, 13). Ils y parviendront d'autant mieux qu'ils se montreront à l'égard de leurs enfants tels que Dieu veut que des parents soient à l'égard de leur postérité : un père, qui soit vraiment père, une mère qui soit vraiment mère, et dont le pieux amour et les soins assidus transforment pour les enfants, même en temps de pénurie et dans cette vallée de larmes, la maison paternelle en quelque chose de cet heureux paradis où le Créateur du genre humain avait placé nos premiers parents. C'est ainsi également qu'ils feront de leurs enfants des hommes parfaits et des chrétiens accomplis, remplis du véritable sens de l'Eglise catholique et ayant de nobles sentiments et cet amour à l'égard de la patrie qu'exigent la piété et la reconnaissance.

C'est pourquoi, aussi bien ceux qui projettent de s'engager dans les liens d'un saint mariage que ceux qui sont chargés de l'éducation chrétienne de la jeunesse doivent faire le plus grand cas de ces dispositions, préparant tout ce qui est bien, mettant en garde contre tout ce qui est mal, se rappelant les avertissements que Nous avons donnés dans Notre Lettre encyclique sur l'éducation : "Il faut donc, dès l'âge le plus tendre, corriger les inclinations déréglées de l'enfant, développer et discipliner celles qui sont bonnes. Par-dessus tout, il importe d'éclairer l'intelligence et de fortifier la volonté au moyen des vérités surnaturelles et avec le secours de la grâce, sans laquelle il est impossible de dominer les mauvaises inclinations et d'atteindre la perfection requise par l'action éducatrice de l'Eglise, de cette Eglise que le Christ a dotée, en toute perfection et plénitude, de sa divine doctrine et des sacrements, instruments efficaces de la grâce divine" (Lett. encycl. *Divini illius Magistri*, 31 déc. 1929).

En ce qui concerne la préparation prochaine d'un mariage heureux, il faut veiller avec grand soin au choix du conjoint ; c'est de ce choix, en effet, que dépend l'heureuse issue du mariage, puisque ce conjoint sera précisément pour l'autre, ou d'un grand secours dans l'accomplissement chrétien des devoirs de la vie matrimoniale, ou au contraire se présentera comme un danger et un obstacle à cet accomplissement. Pour n'avoir pas à déplorer toute la vie les tristes résultats d'un choix inconsidéré, il faut que ceux qui veulent contracter mariage délibèrent mûrement sur le choix de la personne avec laquelle ils vont se lier pour toujours. Cette mûre délibération doit d'abord porter sur les lois de Dieu et de la véritable religion du Christ ; ensuite, il faut faire réflexion sur le futur conjoint, sur les enfants à naître et sur la société humaine et civile, qui sort du mariage comme de sa source. Qu'ils implorent aussi l'aide divine, pour faire leur choix selon la prudence chrétienne, et non pas sous le coup d'un désir aveugle et indompté, ni poussés par quelque bas intérêt ou quelque autre vil motif, mais par *une véritable et droite affection* et un amour sincère à l'égard du futur conjoint, et recherchant les fins pour lesquelles Dieu a institué le mariage. Que leur choix ne *néglige* pas non plus les prudents conseils de leurs parents, dont la meilleure connaissance et expérience des choses les prémunira contre de pernicieuses erreurs et fera descendre sur leur mariage les abondantes bénédictions attachées au quatrième commandement : "Honore ton père et ta mère (ce qui est le premier commandement de la promesse) pour que tu sois heureux et vives longtemps sur la terre" (*Ephes.* VI, 2-3. Cf. *Exod.* XX, 12).

Par une législation sociale équitable en faveur des familles

Et étant donné, par ailleurs, qu'il *n'est pas rare que la parfaite obser*vation des commandements de Dieu et l'honnêteté du mariage rencontrent de graves difficultés, et que les époux sont parfois accablés sous le poids des soucis familiaux et en raison d'une grande pénurie des biens temporels, il faut évidemment dans toute la mesure du possible subvenir à leurs besoins. Aussi, tout d'abord convient-il de faire en sorte que soient appliquées les recommandations que très sagement Notre prédécesseur Léon XIII avait faites à ce sujet (Lett. Encycl. *Rerum Novarum*, 15 maii 1891), voulant que la société civile prenne des dispositions économiques et sociales, de façon à ce que tout père de famille puisse gagner de quoi s'entretenir lui-même et entretenir aussi décemment sa femme et ses enfants : "Tout ouvrier, en effet, mérite son salaire" (*Luc*, X, 7).

Nier cette règle ou ne pas l'appliquer entièrement, c'est commettre une grande injustice et même un péché capital, selon la Sainte Ecriture (Cf. *Deut.* XXIV, 14-15), et il ne convient pas non plus que les salaires soient si faibles qu'ils s'avèrent insuffisants pour nourrir une famille dans les circonstances où elle se trouve.

Il *importe cependant que* les époux eux-mêmes (et cela déjà bien avant de contracter mariage) prévoient les difficultés matérielles, s'emploient à les diminuer et se fassent instruire par des personnes compétentes sur les moyens à la fois honnêtes et efficaces qu'il faut employer pour cela. Que, s'ils n'arrivent pas à se suffire eux-mêmes, des oeuvres spéciales et des sociétés privées ou publiques doivent pourvoir à les secourir dans leurs besoins (Cf. *Leo XIII, "Litt. Encycl. Rerum Novarum"*, 15 maii 1891).

En effet, quand ces familles dont Nous parlons, ne parvenant pas à faire face à la situation, que leurs besoins soient plus considérables ou que leurs ressources soient moins élevées, le véritable amour du prochain requiert absolument que la charité chrétienne subvienne aux nécessités des indigents, que les riches surtout assistent ceux qui sont pauvres, que ceux qui ont du superflu ne le gaspillent pas en vaines dépenses ni le dissipent stupidement, mais l'emploient au soulagement des besoins et des infirmités de ceux qui manquent même du *nécessaire*. Ceux qui auront donné de leurs biens à Jésus-Christ en la personne des pauvres recevront du Seigneur lui-même, au jour du jugement, une très large récompense, tandis que les autres seront durement punis (*Matth.* XXV, 34). Ce n'est pas en vain que *l'Apôtre donne cet avertissement* : "Celui qui, jouissant des biens de ce monde, verra son frère dans la nécessité et restera insensible à son égard, comment la charité de Dieu demeurera-t-elle en lui ?" (I *Joan.* iii, 17).

Que si les moyens privés ne suffisent pas, c'est à l'autorité publique à suppléer aux ressources inégales des *particuliers*, surtout *en* une affaire d'aussi grande impor*tance* pour le bien commun qu'est, pour les familles et les époux, une condition humaine et digne.

En effet, si les familles, surtout celles qui comptent de nombreux enfants, sont privées d'un logement convenable, si l'homme ne peut pas trouver le moyen de travailler et de gagner sa vie, si ce qui est d'usage quotidien ne peut s'acheter qu'à des prix exagérés, si même la mère de famille, au grand détriment de la vie domestique, est obligée par la nécessité de gagner sa vie par son propre travail, tout le monde voit à quel découragement les époux peuvent en arriver, combien leur sont rendues difficiles la vie domestique et l'observation des commandements de Dieu. Bien plus, tout le monde voit quel grave péril peut naître de là pour la sécurité publique, pour le salut et la vie de la société civile elle-même, si ces individus en sont réduits à ce point de désespoir que, n'ayant rien à perdre, ils aillent jusqu'à espérer obtenir beaucoup d'un bouleversement du pays et de toutes ses *institutions*.

Aussi, ceux qui ont la charge de l'Etat et du bien commun ne peuvent pas négliger ces besoins matériels des époux et des familles sans être responsables d'un grave détriment. Il faut donc que, dans les lois qu'ils édictent et dans le budget qu'ils établissent, ils aient un grand souci de venir en aide à cette misère des familles d'humble condition et qu'ils fassent de cela un des premiers objets de leur administration. Or, nous le constatons avec peine, il n'est pas rare que, tout au contraire, des secours prompts et abondants soient très facilement accordés à une mère et à des enfants illégitimes (auxquels, il est vrai, il faut aussi venir en aide pour éviter de plus grands maux) alors qu'on les refuse ou qu'on ne les accorde que parcimonieusement et pour ainsi dire de mauvais gré à une mère et à des enfants légitimes.

Mais ce n'est pas seulement au *temporel*, Vénérables Frères, que l'autorité publique doit contribuer à bien établir le mariage et la famille. C'est aussi en ce qui concerne proprement le bien des âmes, en portant des lois justes qui permettent de garantir fidèlement l'observation de la chasteté et le secours mutuel des époux. Car l'histoire en témoigne, le salut de l'Etat et le bonheur temporel des citoyens *ne peuvent pas être préservés* ni rester saufs là où le fondement sur *lequel ils sont établis (le bon ordre* des moeurs) s'écroule et là où les vices des citoyens font obstacle aux principes d'où découlent l'Etat, la famille et le mariage.

Par le concours mutuel de l'église et de l'état

Or, pour la préservation de l'ordre moral, il ne suffit pas d'user des ressources extérieures et des châtiments dont dispose l'Etat ni de montrer aux hommes la beauté de la vertu et sa nécessité. Il faut le concours de l'autorité religieuse *qui, à l'aide de la vérité*, éclaire l'esprit, conduit la volonté et se*court* aussi l'humaine fragilité à l'aide de la grâce divine. Or, il n'y a pas d'autre autorité religieuse en dehors de la seule Eglise instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà pourquoi nous exhortons vivement dans le Seigneur tous ceux qui sont dépositaires du pouvoir civil suprême à conclure et à affermir l'entente et l'amitié avec l'Eglise du Christ. De la sorte, en conjuguant leurs efforts et leur zèle, ces deux puissances écartent d'immenses dommages résultant des libertés honteuses qui envahissent le mariage et les foyers et qui menacent autant l'Eglise que la société civile.

Les lois de l'Etat peuvent seconder beaucoup l'Eglise en cette tâche très importante si, dans leurs ordonnances, elles tiennent compte de ce que la loi divine et ecclésiastique a établi et si elles punissent ceux qui l'offensent. Il n'en manque pas, en effet, qui pensent que ce que les lois de leur Etat permettent, ou du moins ne punissent pas, est aussi permis selon la loi morale ou qui l'exécutent, parce qu'ils n'ont pas la crainte de Dieu et qu'ils ne voient rien à redouter pour eux de la part des lois humaines. Ainsi, ils sont souvent cause de ruine pour eux et pour beaucoup d'autres.

(à suivre)

—— x ——

—Une chose n'est pas juste parce qu'elle est dans la loi ; elle ne doit être dans la loi que si elle est juste. — *Montesquieu.*

Les gaz de l'estomac sont dangereux

Voici la façon de les supprimer

Les gaz de l'estomac, les douleurs les *sensations de ballonnement* et de lourdeur après les repas, sont des indications certaines d'un excès d'acide chlorhydrique dans l'estomac.

L'excès d'acidité irrite la muqueuse délicate de l'estomac, causant souvent une gastrite chronique et des ulcères dangereux. Les ferments et les acides des aliments forment des gaz qui distendent l'estomac et affectent parfois le coeur sérieusement.

C'est pure folie que de négliger un tel état ou de le traiter au moyen de digestifs artificiels qui ne peuvent en aucune façon, neutraliser les acides de l'estomac. La façon rationnelle de combattre cet état est de se procurer d'une bonne pharmacie quelconque de la Magnésie Bisurtée (en poudre ou en comprimés) et d'en prendre un peu dans de l'eau après chaque repas. La Magnésie Bisurtée arrêtera rapidement la plus sérieuse *crise de gaz de l'estomac*. En la prenant après les repas, elle prévient la formation des acides et celle des gaz et empêche les aigreurs ainsi que la douleur et la sensation de ballonnement. Elle est d'un emploi agréable et parfaitement inoffensif. La Magnésie Bisurtée assure un soulagement merveilleux neuf fois sur dix. Parlez en à votre médecin ou à votre pharmacien. Essayez-en dès aujourd'hui.

: : AGRICULTURE - - ELEVAGE : :

L'Exposition Mondiale

UN PRIX EN ARGENT COMPTANT DE $ 500

A en juger par l'avalanche de devises qui arrive au bureau-chef de Régina de l'Exposition mondiale du grain de 1932, les juges auront fort à faire pour choisir le gagnant du prix en argent comptant de $ 500. Le concours prend fin le 31 janvier, mais chaque courrier apporte encore un nouveau lot d'entrées.

RAPPORT DE L'EXPOSITION MONDIALE DU GRAIN

Le rapport très complet présenté à une réunion qui vient d'être tenue à Toronto par le président du comité exécutif de la Conférence-Exposition mondiale du grain a été imprimé sous forme de feuillet, et l'on peut s'en procurer des exemplaires gratuitement en écrivant au secrétaire, à Régina (Canada).

TOURNEE DU CANADA

M. J.-A. Mooney, directeur-gérant parcourt le Canada pendant les 2 mois qui vont suivre dans l'intérêt de la Conférence-Exposition mondiale du grain, qui doit être tenue à Régina en 1932. Pendant son voyage, M. Mooney portera la parole à un grand nombre de réunions tenues à l'époque des expositions de semence, ainsi qu'à beaucoup d'autres expositions tenues sous les auspices des Sociétés d'agriculture, des cercles de service et des chambres de commerce dans toutes les provinces du Canada.

UN ZELE DE BON AUGURE

Les cercles de jeunes producteurs de grain rendent d'excellents services dans l'Ouest. On doit la plupart de ces superbes résultats au très louable zèle avec lequel ces cercles exécutèrent leurs travaux. Tout dernièrement, l'un des jeunes membres a remporté l'un des prix principaux à une exposition locale de grain, qui lui donnait également le droit de présenter son lot de grain à l'exposition plus grande de Saskatoon. Ce jeune homme désirait beaucoup accompagner son lot de grain à la ville, qui était à deux cents milles de distance, mais il manquait d'argent pour s'acheter un billet et payer les frais de son voyage. Le district dans lequel il vit a déjà bien de la peine à se tirer d'affaires cette année. Il fit part de son désappointement à une personne dans un autre district plus fortuné. Cette personne consulta un ou deux de ses amis; l'argent arriva à temps et l'heureux lauréat se rendit à la ville avec son lot de grain. Il dit qu'il espère remporter de bons prix à l'Exposition mondiale de grain de 1932.

Notes Agricoles

UNE BONNE LECTURE

L'intérêt du jardinier amateur se tourne à ce moment de l'année sur les catalogues de semences qui présentent une variété étonnante de planches coloriées représentant de superbes fleurs dans toute la beauté de leur épanouissement, mais entre les planches coloriées attrayantes et les résultats que l'on obtient dans le jardin même, il y a tout un monde de différence. Tous ceux qui se proposent de s'occuper d'un jardin de fleurs cette année feront bien de se procurer le rapport de la ferme ou de la station expérimentale fédérale qui dessert leur district. Il y a au ministère de l'agriculture une division qui s'occupe principalement de l'horticulture dans toutes ses phases et ses rapports contiennent des renseignements utiles sur l'adaptation des variétés, leur faculté de pousser dans les conditions locales, et les meilleures méthodes de culture. On ferait également bien de se procurer le rapport de l'horticulteur du Dominion. On peut se procurer ces rapports gratuitement en s'adressant au bureau des Publications du ministère de l'Agriculture à Ottawa.

x

L'utilisation de la folle avoine

Le nettoyage soigneux dont le grain est l'objet aux terminus de la tête des lacs, Fort-William et Port-Arthur, fournit un apport substantiel à une industrie importante de sous-produits. Parmi plusieurs aliments à bétail fabriqués avec des criblures, il y en a un nouveau, de plus en plus apprécié par les aviculteurs et que l'on appelle "Gruau de folle avoine." On a perfectionné une machine qui débarrasse la folle avoine de ses balles, et l'on obtient au moyen d'un procédé spécial du gruau d'avoine, une avoine à bétail mélangée qui contient environ 15 pour cent de protéine et qui se vend en gros à $ 14.50 la tonne f.o.b. Fort-William. On considère que c'est l'un des aliments les plus économiques sur le marché à l'heure actuelle. — Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

x

La meilleure pondeuse du monde

Une petite poule Leghorn blanche, appartenant à Wm Whiting, de Port-Kells (Colombie britannique), doit avoir pris à coeur la devise des concours de ponte au Canada, à savoir : "Un oeuf par jour éloigne la hache." Il ne semble pas d'après les relevés officiels qu'aucune poule ait encore réussi à pondre un oeuf par jour toute l'année, mais il ne s'en est fallu que de huit oeufs pour la poule No Drone 5-II appartenant à Wm Whiting, ait accompli ce record. Elle a pondu 357 oeufs dans les 365 jours où elle a concouru dans le concours de ponte de la Colombie anglaise, à la ferme expérimentale du ministère fédéral de l'Agriculture à Agassiz (Colombie anglaise). Son record est officiel, il a été fait entièrement pendant la période du concours de ponte sous une surveillance neutre et compétente de l'un des concours officiels de ponte au Canada.

x

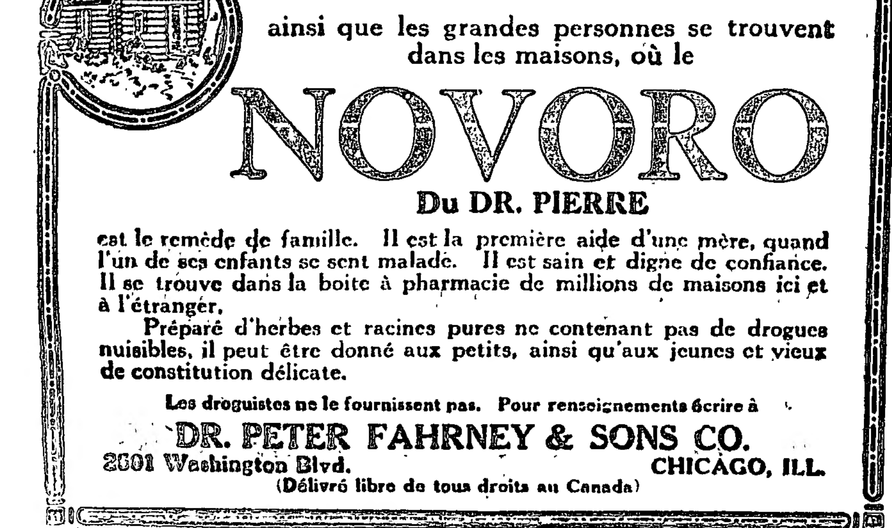
Oeufs médicamentés

La diétothérapie introduit un nouvel article dans la production des oeufs sous la forme d'oeufs médicamentés. Depuis l'introduction du classement par catégories. Il y a un peu plus de dix ans, la réputation des oeufs comme produit alimentaire a fait des progrès phénoménaux. Il en est résulté une grande expansion de la production des oeufs et l'on a donné en même temps plus d'attention à l'alimentation scientifique. Ce dernier développement démontre que l'on peut, par une combinaison de recherches médicales, chimiques et métallurgiques, augmenter largement la production de matières minérales dans les oeufs en introduisant des substances minérales finement pulvérisées, mélangées avec le lait ou la pâte de lait donnés aux poules. La production d'oeufs médicamentés pour se conformer aux types modèles spécifiques, exercera un développement des plus importants et des plus avantageux dans l'industrie avicole dans un avenir immédiat. — Ministère fédéral de l'Agriculture.

x

Une mesure préventive

Les experts en industrie animale du Ministère fédéral de l'Agriculture recommande l'emploi d'iodure de potassium comme l'un des moyens préventifs les plus importants contre le goitre. Si par ce moyen on réussit à sauver un agneau, l'économie réalisée couvre les frais du traitement de tout le troupeau. L'iode n'est pas simplement un remède pour les moutons, on le recommande pour tous les animaux, spécialement pendant l'hiver lorsque les bestiaux ne peuvent se procurer les substances minérales qu'ils trouvent pendant l'été. Le moyen le plus commode de distribuer l'iodure de potassium est de le mélanger avec le sel que l'on donne au bétail. La dose varie suivant la catégorie des bestiaux auxquels on le donne. On peut se procurer des renseignements détaillés à ce sujet en écrivant aux agents du Ministère à Ottawa par l'intermédiaire du Bureau des publications.



CARNET DE LA MÉNAGÈRE

"Le soldat qui n'ose jamais montrer son drapeau est d'avance un soldat vaincu." — *R. P. Janvier.*

LE FROMAGE COTTAGE

Le fromage Cottage devrait être d'usage général : sa fabrication est des plus simple, n'exige aucun appareil spécial et demande peu de temps et de travail.

Le fromage blanc appelé Cottage n'est autre que le lait égoutté, tant apprécié, du temps de nos grand'mères. Comme aliment, il se classe parmi les plus économiques et les plus délicieux.

Les nombreuses façons dont on peut l'accommoder, la facilité avec laquelle il se prépare, son goût, son coût modique lui donnent une place de choix parmi nos denrées alimentaires.

Sur la ferme, où il y a abondance de lait écrémé, sa fabrication fournit un aliment savoureux et à bon marché. On peut aussi utiliser de petites quantités de lait sûr ou caillé qui, sans cela, se perdraient. Il est également facile d'en préparer une petite ou une grande quantité. La préparation exige peu de chaleur, chose appréciable en été.

Le lait qui a sûri promptement, le lait doux, auquel on ajoute du lait sûr ou du lait de beurre comme ferment, sont également bons. On ne doit pas employer de lait rance ou qui a sûri lentement : il donnerait un goût amer.

La température la plus favorable pour le suriosage naturel est de 65 à 70 degrés F., c'est-à-dire la température ordinaire de la maison. A cette température, le lait sûrira entre 24 à 36 heures.

Quand le lait est caillé, mettez le vaisseau dans de l'eau chaude pour le tiédir seulement ; une température plus élevée rendrait le fromage sec et dur.

Lorsque le petit lait se sépare et que le caillé est ferme, transvidez doucement dans un coton à fromage ; attachez les coins et suspendez.

Quand il est bien égoutté, mettez dans un bol, travaillez bien avec une cuiller, en humectant d'un peu de crème. Assaisonnez de poivre et de sel. Si on veut se servir du fromage pour les salades aux fruits, on emploie moins de sel et on supprime le poivre.

Un bon fromage Cottage aura un goût légèrement acide, une texture lisse et uniforme. D'une pinte de lait on peut retirer un tiers de livre de fromage.

Une livre de fromage Cottage équivaut à une livre de viande. Riche en protéine, il peut remplacer dans bien des cas des aliments plus coûteux, de composition semblable comme la viande, le poisson, les oeufs.

La ménagère qui désire préparer ses menus de la façon la plus économique, tout en tenant compte de la valeur nutritive des aliments, fera bien d'en faire un usage courant.

Son emploi est facile : le goût se prête à des combinaisons très savoureuses avec nombre d'autres aliments : fruits, légumes, etc.

Il est délicieux servi seul avec de la crème et du sucre ou assaisonné de poivre et de sel.

Il se combine avec une variété de salades appétissantes, également délicieux en sandwich ; il est tout indiqué pour le dîner scolaire, étant une nourriture concentrée d'un goût plaisant et de digestion facile.

Au bout d'un jour environ, ce fromage est dans son meilleur état pour la consommation ; cependant mis en jarres et tenus au frais, il peut se garder plusieurs jours.

Le petit lait coulé et refroidi fait un bon breuvage, en y ajoutant du sucre et du citron.

SAUCE-SALADE DE FROMAGE COTTAGE

Fouettez une tasse de crème sûre ; le jus d'un citron ; une demi-tasse de fromage Cottage. Mêlez et servez avec une salade de fruits ou de légumes.

BOULETTES DE FROMAGE COTTAGE

Façonnez le fromage en petites boules. Roulez dans du persil finement haché. Servez sur des feuilles de laitue, accompagné de sauce mayonnaise. Ces boulettes ajoutées à une salade de fruits ou de légumes, font un plat aussi décoratif que délicieux.

BETTERAVES ET FROMAGE COTTAGE

Faites cuire des betteraves jusqu'à tendre. Laissez les mariner 1 heure dans du vinaigre. Retirez-les, creusez-les et disposez-les sur un plat garni de feuilles de laitue ;— remplissez-les cavités avec du fromage Cottage et une sauce salade.

SALADE DE BETTERAVE

Une tasse de betteraves hachées, une tasse de fromage Cottage, une demi-tasse de céleri haché ; liez avec une mayonnaise. Disposez chaque portion sur une feuille de laitue.

MOULE AU FROMAGE COTTAGE

Deux tasses de fromage Cottage, un quart de tasse d'olives hachées, une demi-tasse de noix hachées.

Pressez bien dans des petits moules ou des tasses ; renversez sur un plat garni ; servez avec une sauce-salade.

FRENCH DRESSING

Une cuillérée à thé de sel ; une demi-cuillerée à thé de poivre ; une cuillerée à thé de moutarde ; trois cuillerées à soupe de vinaigre ; une demi-tasse d'huile d'olive ; un jaune d'oeuf.

Mêlez les ingrédients secs avec l'oeuf, ajoutez alternativement quelque gouttes de vinaigre, un peu d'huile, en brassant continuellement avec une batteuse d'oeufs, jusqu'à ce que le mélange ait la consistance voulue.

MAYONNAISE CUITE

Faites une bouillie avec une tasse de lait, une cuillerée à soupe de farine ou de corn starch — dès qu'elle est cuite, retirez du feu, ajoutez immédiatement 3 jaunes d'oeufs, mêlez bien jusqu'à ce qu'ils soient incorporés. Ajoutez ensuite une cuillerée à thé de moutarde, une cuillerée à thé de sucre, une cuillerée à thé de sel, un quart de tasse de vinaigre. Laissez refroidir. Dans une jarre, cette mayonnaise se conserve plusieurs jours. Au moment de servir, on peut ajouter de la crème fouettée.

SAUCE A LA HATE

Dans les cas pressés, celle-ci vous sera peut-être utile :

Une tasse de crème fouettée, une cuillerée à thé de moutarde, de sucre, de sel ; un quart de tasse de vinaigre. Mêlez à votre salade.

x x x

Définition inédite — Crachoir : un vase pour cracher alentour.

x x x

"La parfaite valeur est de faire sans témoin ce qu'on serait capable de faire devant tout le monde."
La Rochefoucauld.

VEILLE MENAGERE.

COUPS DE CRAYON

IMPRESSION SUR L'OUEST

Sout le titre "Coyotes et Moutons" M. l'abbé Deschamps a crayonné dans le "Bulletin" des agriculteurs un bel article sur l'Ouest, sous forme de dialogue. Malheureusement l'espace restreint de notre journal ne nous permet que d'en relever les passage suivants:

Depuis quelques semaines, j'ai forcé les lecteurs du *Bulletin* à faire connaissance avec un certain nombre de mes co-paroissiens. Si je persévère dans ma manie d'écrire dans les journaux, toute la paroisse y passera, sans qu'elle s'en doute et songe le moindrement du monde à me dresser un monument sur la place de l'église, en signe de gratitude.

Entre temps, il me prit fantaisie, le jour des Rois, d'aller me trotter jusque dans le troisième rang. Il fallait être courageux pour sortir par ce temps de chien. Mais on n'en meurt pas, comme vous voyez J'avais l'intime conviction en me rendant chez mon bon ami Henri d'y trouver le sujet du présent article. Un type intéressant, cet Henri, établi dans notre paroisse depuis quatre ans, il habitait auparavant un centre franco-canadien de la Saskatchewan. Il n'y a pas fait une fortune colossale, mais les $7,000 qu'il en a rapportés lui ont permis d'acquérir la très jolie terre qu'il cultive depuis. Il va sans dire que, changeant de province, il dut changer son mode de culture et réussit assez bien. Il s'est vite réacclimaté à la province de Québec. On l'appelle encore familièrement dans la paroisse le "Westerner".

Lorsque j'arrivai chez lui, il lisait le dernier numéro du *Patriote de l'Ouest*, le vaillant porte-parole des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. Je n'eus qu'à laisser parler mon homme des fermiers de l'Ouest Le sujet est on ne peut plus de saison; dans tous les journeaux, il n'est question que de l'Ouest et de la mévente du blé.

—"Ecoutez donc, Henri, fis-je pour l'amorcer, vous vous êtes poussé de là-bas au bon moment.

—You bet, répliqua-t-il, j'ai eu le nez fin et je regrette ma décision moins que jamais. Tout de même, il faut admettre équitablement que la situation dans l'Ouest n'est pas rose.

—Tellement peu que, en certains quartiers, on commence à entonner la complainte: Séparons-nous, ma belle! En d'autres termes, si notre blé ne se vend pas $1.00 le boisseau, on va lâcher là la Confédération.

—S'il n'y avait pas les quelque 100,000 Canadiens français disséminés dans ces trois provinces, il ne faudrait pas trop s'alarmer de ces rumeurs. Baurassa, je crois, l'a déjà dit, le Canada est une absurdité géographique. Mais advenant la séparation, qui est-ce qui ferait, ou ne ferait pas la majorité là-bas?

—Anderson n'a pas attendu la rupture du pacte confédératif pour faire des siennes.

—S'il vous plait, M. Deschamps, ne parlons pas de ce butor-là, hein, vous me feriez sortir de mes gonds. Savez-vous que les deux dernières années que j'ai passées dans la Saskatchewan, je me suis fait $4,000 avec ma demi-section de terre, toutes dépenses payées? Plutôt que de m'acheter un auto et un tas de machineries dispendieuses, j'ai cru sage de réduire mon hypothèque. Comme beaucoup de fermiers de là bas, il m'a fallu travailler fort durant les semences et les récoltes, c'est-à-dire un peu plus de six mois. L'hiver, quand le blé est rendu à l'élévateur, on ne se foule pas la rate. Deux chevaux, deux vaches dans l'étable, le reste au large à gruger aux meulons de paille ou de foin de marais. Dans 'Ouest, on veut s'enrichir vite, sans ramasser les miettes, et ça s'explique. On travaille par bourrées. Dans Québec, j'ai remarqué que les cultivateurs sont plus parcimonieux, s'occupent davantage de leurs animaux, on ne craint pas l'asservisement de la besogne quotidienne du Jour de l'An à la Saint-Sylvestre.

—La culture mixte améliorerait-elle la situation, d'après votre expérience?

—Je le crois. C'est ce que chacun recommande à commencer par M. Bennett. C'est ce que conseillaient depuis plusieurs années quelques-uns des nôtres là-bas. ....

x

ENERGIQUE PROTESTATION

(*Suite de la première page*)

que n'est pas d'un Canadien. C'est le simple raisonnement d'une commission royale composée d'Anglais éminents très versés en matière d'éducation et choisis par le gouvernement. Ce rapport devrait intéresser tout Canadien, car, s'il est important qu'un Anglais sache le français, dans un pays où cette langue n'est pas en usage, combien plus l'est-il dans un pays comme le Canada où le français est la langue maternelle d'un tiers de la population !

Il cita ensuite les témoignages d'Anglais éminents en faveur de l'instruction du français, en particulier Sir Henry Newbolt, Sir Michael Sadler, Sir Arthur Currie, Sir John Willison, M. Hughes, le docteur Chown, M. Ferguson, etc. Tous s'accordent à dire que le français devrait être plus étudié et parlé par tous les habitants du Canada.

Puisque mon Honorable collègue est tellement convaincu de l'importance capitale de son bill, pourquoi ne part-il pas prêcher la croisade de ses principes sauveurs dans toutes les colonies britanniques et tous les pays bilingues ?

Il énuméra plusieurs pays bilingues où règnent l'harmonie et la bonne entente, malgré la diversité des langues. Bien plus, il montra comment, dans ces endroits, l'art, la politique, les lettres et la culture en général, le sentiment national et l'amour de la patrie ont bénéficié du génie de plusieurs races par le moyen de leur langue. Il mentionna la Suisse, la Belgique, l'Alsace...

Il semble que les revendications des Canadiens français devraient être écoutées et que l'on ne devrait pas rejeter à la légère l'enseignement dans la langue française.

sons ; si les Français cherchaient à faire de l'étude du français une excuse pour négligier l'anglais, ou encore si deux langues ne pouvaient s'enseigner avec succès dans les écoles élémentaires.

Or la première n'existe pas. Tous stimulent chez leurs enfants l'étude de l'anglais. La deuxième peut être sujet à controverse. En théorie, si on s'y adonne avec méthode, il n'y a pas de doute.

Outre l'utile avantage de posséder deux langues, les éducateurs sont d'accord sur ce point que l'étude d'une deuxième langue aide beaucoup au développement intellectuel et est un puissant facteur dans l'expression juste et gracieuse de sa langue maternelle.

L'étude d'une langue étrangère adroitement dirigée stimule l'intelligence et réagit sur le contrôle de la langue maternelle. C'est une loi universelle qu'une chose est mieux comprise quand on procède par comparaison. Dans les meilleures écoles élémentaires d'Angleterre, le latin et le français occupent une place de choix dans le programme.

De même, dans l'Europe continentale, l'enseignement d'une langue étrangère dans les écoles est chose ordinaire, tandis que l'usage de trois langues n'est pas rare.

Depuis plusieurs années, les éducateurs de ce continent se sont rendus compte que dans les écoles bien dirigées, les enfants font d'excellents progrès, non malgré, mais à cause d'une langue secondaire.

En 1889, le docteur Peaslee, surintendant des écoles de Cincinnati, donna une adresse dans laquelle il disait : "Le fait est que l'enfant peut étudier deux langues et réussir tout aussi bien dans chacune que si tout son temps était donné à l'étude d'une seule. Ce fait est incontestable. Je sais par expérience personnelle que la citation de ce fait paraîtrait absurdité, paradoxe et folie à celui qui n'a pas examiné la question et qui ne comprend pas le travail et l'intelligence de l'enfant. Pourquoi ? Parce que l'adulte tend à juger de l'intelligence de l'enfant par la sienne propre. Il se dit à lui-même : "Plus je consacre de temps à l'étude d'une matière, mieux je l'apprends ; par conséquent, il en est de même pour l'enfant." Cette conclusion est mathématiquement vraie et éducationnellement fausse.

Nous aur[illegible]s toujours [illegible] langue française avec nous. Ce serait du vrai patriotisme pour les Canadiens d'autres origines de prendre des moyens propres à se rendre familiers ses idiomes et sa littérature. Aucun citoyen n'estimera cette connaissance un fardeau, mais ce sera une occasion favorable de mieux connaître et de comprendre avantageusement les beautés de son propre pays. A mesure que les barrières élevées par la diversité des langues tomberont, à mesure que nous nous connaîtrons mieux, la nature des différences de caractère supposées irréconciliables se dévoilera, alors ces notes caractéristiques apparaitront nécessaires à la parfaite symphonie nationale.

Divers

Le revenu du Canada a baissé de 79 millions

Ottawa. — Le rapport du département des Finances, à Ottawa, montre une diminution de 79 millions, 353 366 dollars à la rubrique du revenu ordinaire, et augmentation de $ 21 095 076 au chiffre des dépenses habituelles, durant les 11 mois de la présente année fiscale.

Pendant les onze mois se terminant le 28 février dernier, le revenu ordinaire se chiffrait à 322 millions, 729 407 dollars comparativement à $ 402 082 773 durant la période correspondante de l'année précédente.

Les dépenses ordinaires représentent la somme de $ 331 243 180 comparativement à $ 310 243 180.

La dette totale du Canada, le 28 février, était de $ 2 207 895 964. L'année précédente, à pareille date, elle était de $ 2 156 276 098.

x

Une semaine liturgique

On annonce qu'une "semaine liturgique", la première qui sera tenue au Canada, s'ouvrira en notre ville de Montréal, le mardi de Pâques, 7 avril prochain.

Inspirée des fameuses "Semaines" du Mont-César et de Malines, elle sera sous la direction des mêmes grands maîtres. Les RR. PP. Dom Gaspard Lefebvre et Dom Anselme Veys viendront spécialement de Belgique pour cette "Semaine canadienne."

Le programme des leçons, des cérémonies, des pratiques liturgiques sera publié bientôt.

x

Gouverneurs généraux sous la confédération

Voici la liste des gouverneurs généraux du Canada depuis l'établissement de la Confédération, le premier juillet 1867 :

Vicomte Monck, premier juillet 1867.

Lord Lisgar, février 1869.

Comte de Dufferin, 25 juin 1872.

Marquis de Lorne, 25 novembre 1878.

Marquis de Lansdowne, 23 octobre 1883.

Lord Stanley, 11 juin 1888.

Comte d'Aberdeen, 18 septembre 1893.

Comte de Minto, 12 novembre 1898.

Comte Grey, 10 décembre 1904.

Duc de Connaught, 13 octobre 1911.

Duc de Devonshire, 11 novembre 1916.

Vicomte Byng de Vimy, 11 août 1921.

Vicomte Willingdon, 2 octobre 192.

Comte de Bessborough, 9 février 1931.

x

LA CONFERENCE CONSTITUTIONNELLE

Toronto. — Le *Mail and Empire* publie l'information suivante :

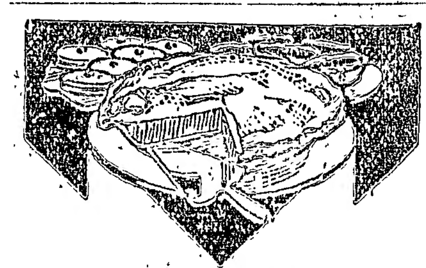
Le 8 avril a été désigné comme date de l'ouverture, par le premier ministre Bennett, de la conférence constitutionnelle des gouvernements fédéral et provinciaux. Ainsi, cette conférence aura lieu pendant les vacances parlementaires de Pâques.

Cette conférence est convoquée pour soumettre aux gouvernements de toutes les provinces canadiennes les modifications constitutionnelles que le comité constitutionnel de l'Empire siégeant à Londres à la fin de 1929, a recommandées en conséquence des décisions de la conférence impériale de 1926. Les modifications constitutionnelles que la dernière conférence impériale a adoptées seront aussi soumises à la conférence.

Les provinces, à la conférence en question, auront l'occasion d'accepter ou de refuser les modifications proposées, ou leur coopération avec le gouvernement fédéral pour la préparation d'une base d'entente mutuelle.

INVITATION AUX PROVINCES

Ottawa. — Le premier ministre Bennett annonce que l'invitation d'assister à la conférence constitutionnelle qui commencera à Ottawa le 7 avril, a été faite à tous les gouvernements provinciaux.



Les Centres Franco-Canadiens

LEOVILLE, Sask.

—Dimanche dernier avait lieu une partie de cartes suivie d'un concert. Cette belle soirée commença par la partie de cartes organisée par M. et Mme O. Pichette.

—MM. Robert Ayotte et Albany Charpentier remportèrent les premiers prix des hommes. Mlles Jeanne Fontaine et Angélique Soucy eurent les prix de consolation.

Après la partie de cartes avait lieu le concert, dont voici le programme :

Orchestre : violons, Emile Vallée et Henri Lecorre ; guitare, V. Hodson ; accordéon, Pierre Bouchard.

Chant patriotique.

Chanson, Vic Hodson.

Comédie : *Il faut marier Céline* ; personnages : M. et Mme Nicolas Polard ; M. et Mme Edgard Bellehumeur.

Déclamation : *Barbe-bleu,* Jules Jacquart.

Opérette, *Le couteau* (Botrel) : Arthur Bellehumeur et Pierre Polard.

Chanson : Georges Poulin.

Le docteur Ayotte, de Spiritwood (Saskatchewan), nous a aussi adressé quelques mots.

La veillée se termina par un goûter et réveillon.

Cette belle soirée rapporta la somme de $ 47.50.

Merci aux organisateurs, M. et Mme Pichette et Mme Vic Polard, M. Jules Jacquart.

Naissance.

—*Yolande Marie Clemence,* fille d'Edmond Lavoie et de Laura Vallée ; parrain et marraine, Arthur Lavoie et son épouse.

LAFLECHE, Sask.

—M. le curé nous a donné dimanche à la messe le résultat de sa visite de la paroisse, et nous sommes heureux de constater que notre belle paroisse de Laflèche continue de prospérer. Voici quelques chiffres qu'il nous a donné :

Population catholique, 858 ; communiants, 475 ; nombre de familles 162 ; célibataires, 35 ; baptêmes en 1930, 39 ; mariages en 1930, 6 ; sépultures, 11.

—Dimanche dernier nous avions le bonheur d'avoir un triduum en l'honneur de nos huit martyrs canadiens. Ce triduum a eu un très beau succès et a été suivi avec beaucoup de recueillement par un grand nombre de paroissiens. Les prédicateurs étaient les RR. PP. Jubinville et Pilon, O. M. I., du collège de Gravelbourg, et M. l'abbé Rousseau, curé de Cadillac. La clôture de ce triduum a été présidée par Mgr C. Maillard, P. D., à laquelle eut lieu la bénédiction du crucifix offert à la paroisse par une ancienne famille de l'endroit, Mme Richemond Hébert.

Baptêmes.

—Yvonne Agnès, enfant de M. et Mme Albert Rivière ; parrain et marraine, Odile Vande Voode et Lidovine Vogels.

Ernest Auguste Julien, enfant d'Hector Packet ; parrain et marraine, M. et Mme Raymond Packet, de Meyronne.

—De passage au presbytère M. l'abbé J.-A. Latendresse, vicaire de Willow-Bunch.

—Mlle Bernadette Desmarais, institutrice à Meyronne, est en visite chez ses parents.

—M. et Mme C. Soucy, instituteur à Plessis, sont en visite chez leurs parents, M. et Mme Périguy.

—M. Emile Norbert, de Fir-Mountain, est à Laflèche pour affaires.

—M. Arthur Nobert, de Plessis, est en visite chez M. F.-X. Lizée.

M. Emile Gobeil, de Coderre, est en visite chez son beau-frère, M. Gilbert Phaneuf, maire du village.

—M. Joseph Roy, de Verwood, est en visite chez MM. Wilfred et Edmond Bilodeau.

—MM. Edgard Phaneuf, et Dollard Cantin, de Gravelbourg, sont en visite chez leurs parents.

—Mlle Matilda Gautier, de Gravelbourg, est en visite chez sa soeur Mme Wilfred Bilodeau.

—Le docteur et Mme L.-E. Belcourt sont allés rendre visite à M. et Mme J.-A. Lacoursière, avocat de Ponteix.

—M. et Mme Joseph Cantin, M. Napoléon Daoust, M. Octave Martel, M. et Mme Jean Champou, M. et Mme Noël Cantin, Mlles Rose-Aimée et Jeanne Cantin sont allés à Gravelbourg dimanche dernier.

—MM. Laurent, Emile et Arthur Lazure ont eu la douleur de perdre leur père décédé à Saint-Michel-de Napierville, le 19 février, à l'âge de 77 ans. Nos sincères condoléances.

—Nos amis les artistes amateurs de Gravelbourg sont venus dimanche dernier nous faire passer une agréable soirée, en nous jouant, avec la maitrise qui les caractérise, la fameuse comédie *Durand et Durand.* Nous espérons qu'ils reviendront bientôt et plus souvent.

—Mlle Alice Vandevelde est en visite pour quelques semaines chez des parents et amis.

—M. et Mme Maximilien Coupal, de Montmartre, sont en visite chez leurs frères et beaux-frères, MM. Laurent, Emile et Arthur Lazure.

—M. O. Paradis, de Régina, est de passage à Laflèche, cette semaine.

—M. Georges Morin, de Val-Marie, est en visite chez ses parents.

—*Nous avons entendu dire que* notre choeur de chant, sous l'habile direction de notre dévoué curé, M. l'abbé Louis Lussier, nous prépare du très beau chant pour Pâques.

STORTHOAKS, Sask.

—*Le dimanche 22 février eut* lieu, dans la salle de Storthoaks, l'assemblée annuelle du cercle local de l'A. C. F. C. Un beau programme avait été préparé. Musique et chants furent très applaudis.

Nos dames et demoiselles se surpassèrent pour le goûter. Un grand merci au nom de la paroisse.

L'élection du comité fut très contestée, ce qui prouve que nous avons encore de chauds patriotes à Storthoaks. Voici le résultat :

Président, Lucien Houde ; vice-président, Médérie Dubois ; secrétaire, Ed. Plamont ; directeurs : J. B. Paradis, Albert Blérot, André Pierrel, Edouard Paradis.

Nous sommes donc heureux d'envoyer à l'exécutif la somme de $ 50.

—M. J.-B. Garande a subi une opération de l'appendicite et nous est revenu, un mois après, complètement guéri.

—M. O. Beaudoin et Mme J.-B. Paradis sont à l'hôpital des Soeurs Grises de Régina, pour traitement.

Naissances.

—Célestine Annette Jeannette, fille de J.-B. Bonneteau et d'Anna Blézy ; parrain et marraine, Marius Blézy et son épouse, grands-parents de l'enfant.

Maria Henriette Gertrude, fille de Gérard Beaudoin et de Stella Labonté ; parrain et marraine, Paul Henri dit Pitt Beaudoin et Mariella Labonté, oncle et tante de l'enfant ; Mme Osias Beaudoin, grand' mère de l'enfant, porteuse.

WILLOW-BUNCH, Sask.

COUVENT DU SACRE-COEUR

Notes de février

Grade XI : Georgette Deschamps 73 pour cent.

Grade X : Alice Bennett, 87.

Grade IX : Adéodat Lauzière, 88.

Grade VIII : Reva Dubois, 90.

Grade VII : Jeanne Joly, 79.

Grade VI : Claire Lapointe : 92.

Grade V sen : Anita Granger, 89.

Grade V jun. Marcel Jutras, 72

Grade III sen. Luc Cadieux, 70.

Grade III jun. Marg. Noël, 87.

Grade IV sen. M.-J. Campagne, 93

Grade IV jun. Gladys Gaudry, 72

Grade II senior. Jeanne Duperreault, 91.

Grade II jun. Geo. Boisvert, 75.

TABLEAU D'HONNEUR
ECOLE DES GARÇONS

Grade VIII : Cléas Duperreault, 73.14 ; Gérard Benoît, 72.14.

Grade VII : Alex. Salaba, 88.00 ; Rex Kreisch, 78.71.

Grade VI : Henry Légaré, 90.00 ; Maurice Whitmore, 89.35.

Grade V : Gabriel Joly, 73.47 ; Félix McGillis, 72.00.

MONTMARTRE, Sask.

—Baptême : A M. et Mme Pat. Sauvé, un fils né le 26 février, baptisé le premier mars sous les noms Joseph Moïse Rémi ; parrain, Delvida Sauvé, frère de l'enfant ; marraine, Gertrude Lavoie, cousine de l'enfant.

—Dimanche, le premier mars, après les vêpres, le nouveau comité des Dames patronesses du couvent ont servi leur premier thé. Le prix d'entrée, laissé libre à chacun, est encore une preuve de la générosité des paroissiens. Double remerciement aux dames qui ont fourni le goûter si délicieux et à tous ceux et celles qui sont venus en faire leurs délices. Reconnaissance à l'orchestre Breton, toujours prêt à venir rehausser nos réunions par leurs morceaux choisis. Rendons-nous tous les mois porter notre aumône aux religieuses de notre couvent, ces fidèles servantes de Dieu ; c'est une contribution bien minime qu'elles demandent et elles l'apprécient d'autant plus.

—M. et Mme Max. Coupal et leur famille sont de retour d'un voyage à Laflèche, où ils sont allés visiter les familles Lazure, frères de Mme Coupal.

—Mercredi soir, les personnes suivantes sont allées à Régina assister à la joute de gouret des Victors contre les Aces : M. et Mme J.-E. Conn ; M. et Mme Storey ; M. et Mme G. Billings ; M. et Mme Maurice Ecarnot ; M. et Mme P. Beauchemin ; MM. Patrice et Ludovic Goulet.

—Mardi soir, au sous-sol de l'église, pièce comique intitulée "Les Nuits arabiques", merveilleusement jouée par une troupe de Candiac, dont voici les noms : M. et Mme Fay Stéphenson, Mary Gocki, Rita Gocki, Mary Benedyk, Vincent Malach, Katy Malach, Mike Malach. Une moitié des revenus fut donnée pour nos oeuvres paroissiales, l'autre, au profit du comité athlétique de Candiac.

—Mercredi, deux religieuses de l'orphelinat ruthène d'Ituna sont venues solliciter des aumônes dans la paroisse. D'ici, M. le curé les a conduites à Candiac.

—Jeudi matin eut lieu le premier service anniversaire de Mlle Laurentia Coupal, défunte de la famille de M. et Mme Max. Coupal.

Jeudi soir, trois autos du village ont escorté notre équipe de gouret à Kipling, d'où ils sont revenus en chantant la victoire (9 à 4).

—M. Glorius Beaudin, de Régina, est en vacances pour une quinzaine, chez ses parents.

—Mme Latreille, du Lac-Marguerite, est en visite chez sa fille, Mme Denis Vertefeuille.

BELLEGARDE, Sask.

—Le mardi 24 février, notre curé M. l'abbé J. Bois, partait pour Régina, pour assister, le lendemain, à une réunion du conseil d'administration du diocèse, dont il fait maintenant partie, ayant été nommé à ce poste par Mgr McGuigan.

—Le premier mars, une soirée, organisée au profit de l'A. C. F. C., a été donnée en la salle paroissiale. Il y eut partie de cartes et le compte rendu du cercle local pour l'année 1930. Le bureau de direction, pour l'année 1931 a été réélu : président, M. Henri Bauche ; vice-président, Aimé Buissé ; S.-T. Charles Paulhus.

Les gagnants des prix pour la partie de cartes ont été, pour les messieurs : premier prix, M. A. Sylvestre ; deuxième prix, M. Alph. Magotiaux ; prix de consolation, M. Paul Georges ; pour les dames : Mlle Hermine Lamotte, premier prix ; Elina Delvenne, 2ème prix ; Mme G. Mahin, prix de consolation.

—Le dimanche 15 mars aura lieu en la salle paroissiale un concert donné par les enfants du couvent. Le programme est en tout point récréatif et captivant et tiendra les spectateurs sous le charme tout le temps que durera la séance. Bienvenue à tous !

—Lundi, le 2 mars, M. Alphonse Aimé est parti pour la France, où il va chercher sa mère, qui a été plongée dans le deuil par la mort de son mari, en janvier dernier.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

De Toute Son Ame

Par René BAZIN

Suite

Il voulait dire autre chose, mais il ne put continuer : un sanglot de jeunesse angoissée, prompte à défaillir comme à aimer, lui serra la gorge. Il se raidit. Il ne trouva plus rien, et, d'humiliation, il baissa la tête.

Alors, il sentit deux petites mains gantées qui prenaient la sienne, et il entendit une voix, troublée aussi, qui lui disait :

—C'est donc sérieux, mon pauvre Etienne ? Vous voyez, j'en suis toute bouleversée. Je ne prévoyais pas ce que vous venez de me dire. Non, je savais bien que vous aviez de l'amitié pour moi... une bonne amitié d'enfance. Et j'étais contente. Mais quand vous me faisiez un peu la cour, je pensais : "Il le peut bien ; c'est un ami qui a grandi." Entre camarades de jeunesse, on ne s'étonne pas d'un compliment. Tandis qu'à présent, j'ai envie de pleurer. Oh ! vous n'auriez pas dû me parler. Je vous aimais tant comme ça !

Le grand Etienne leva la tête. Son humeur fière endurcit son visage et sa voix.

—Vous ne voulez donc pas de moi, mademoiselle Henriette ? Je suis trop peu de chose pour vous ?

A son tour, elle fixa sur lui ses yeux brillants de larmes, sincères infiniment.

—Je ne dis pas cela ! Je vous en prie, n'ajoutez pas à ma peine. Non regardez-moi. Je vous parle avec tout mon coeur. Je ne vous méprise pas. Je n'aime personne autant que vous, Etienne ; mais je ne puis pas vous répondre. Je n'ai pas réfléchi. Je suis trop nouvelle à cette idée-là. Laissez-moi le temps.

—Combien ?

—Je ne sais pas. Mon frère va partir pour le régiment, et j'ai bien besoin de gagner pour lui. S'il n'a rien, vous comprenez, il ne s'habituera pas. Et puis, je connaîtrai mon sort avant la fin de l'année : si je dois être ou non première dans notre maison de modes. C'est tout mon avenir qui est là. Attendez que je sache, que je prenne ma décision sachant bien ce que je fais.

Elle essaya de lui sourire.

—Nous nous reverrons, Etienne. Ne vous désolez pas. Il est huit heures et demie. Je suis en retard.

Elle se détourna vite, et s'éloigna, fine, dans le jour levé. Mais elle laissa, dans les yeux d'Etienne, l'image de ses yeux, à elle, qui ressemblaient à ceux d'une soeur très tendre. Il regarda longtemps, sans bouger, le quai, puis la rue où la forme noire et svelte de la jeune fille diminuait et disparaissait, et c'étaient encore les yeux d'Henriette qu'il ne pouvait plus voir qui lui entraient dans le coeur.

. . . .

Le soir, après une journée où elle avait incessamment repassé dans son esprit l'événement du matin, et d'autres encore qui l'avaient émue, Henriette revenait, lasse, indifférente à l'extrême douceur de cette soirée de juin qui attirait à sa lumière jusqu'aux malades, jusqu'aux jeunes mères trop faibles pour se lever et dont on apercevait la tête échevelée, soulevée par l'oreiller au ras des appuis de fenêtres, çà et là, dans les quartiers de peuple. Elle ne pensait vraiment plus. Elle oubliait d'écouter les voix d'enfants qui la saluaient. Et les petits, qui devinent obscurément les âmes, dès que les visages familiers ne se tournent plus vers eux et ne leur sourient plus, se taisaient, et, après une seconde, reprenaient leurs jeux. Henriette oubliait même de relever sa robe, et le bas de la jupe était blanc de la poussière de la pente.

Cependant, comme elle passait *devant le portique de la cour des* Hervé, il y avait, le long de la rampe, une enfant de dix ans, infirme, couchée dans une charette de bois blanc à roues pleines. Depuis trois ans déjà, Marcelle Esnault ne se levait plus. Elle vivait presque immobile, la tête vers le ciel, obligée de faire un effort de ses yeux faibles pour observer même le haut de la rue. On la traînait d'ombre en ombre, suivant que l'abri des pignons ou des acacias se déplaçait. Elle avait le calme de ceux qui ne tiennent que fragilement à la vie. Henriette, qui s'en allait, le regard vague, entendit une voix de prière qui montait du sol et disait :

—Mademoiselle ?

Juste, au-dessous d'elle, à sa droite, elle aperçut la charrette, le matelas de varech, et le visage blanc entouré de cheveux qui n'avaient pas la force de pousser. Elle se pencha pour caresser, de la main, la joue de Marcelle, comme elle faisait souvent. Mais la petite avait la joue toute mouillée de larmes, et tant de douleur dans le regard qu'Henriette demanda :

—Qu'as-tu, Marcelle ? Tu souffres ?

Un mouvement lent de la tête répondit non.

—Quelqu'un t'a fait de la peine?

La malade murmura :

—Venez tout près que je vous dise.

Et lorsque la jeune fille, courbée au-dessus du lit de misère, ne forma plus avec lui qu'un groupe indistinct que les matrones observaient de loin en tricotant, le petit souffle reprit :

—Mademoiselle Henriette, ne vous mariez pas ! Ne vous en allez pas du quartier ! Je ne vous verrais plus !

—Pauvre chérie, où as-tu pris ça ? dit Henriette en se redressant et en caressant la tête pâle de l'enfant. Tu es folle ! Je ne me marie pas ; reste en repos.

Elle s'éloigna, plus troublée. Elle se rappela que le matin, quand elle avait descendu la pente avec Etienne, la charrette était déjà dehors, abritée à l'angle d'une cour.

. . . .

Quelle journée d'émotions ! Le sommeil ne viendra pas ce soir avant longtemps. Henriette ne toucha pas au souper que l'oncle Madiot avait préparé, prétexta une migraine, et, retirée dans sa chambre, ouvrit le cahier relié en toile grise, abandonné depuis bien des mois, où elle avait écrit ses vagues pensées de jeune fille, à l'âge où le coeur s'éveille, et n'a jamais assez d'amis pour tout leur dire, semble-t-il, bien qu'il n'ait rien à dire que son besoin d'aimer.

Elle écrivit :

"Je n'ai personne à qui confier ma peine, personne qui me relève et me conseille. Et c'est une chose curieuse qu'on vient à moi, comme si j'étais forte. L'autre jour, Irma disait : "Oh ! vous !" On aurait cru vraiment que j'appartenais à une espèce particulière. Hélas ! non. Je suis de l'espèce de celles qui aiment, de celles qui s'attachent à mille choses et à beaucoup de personnes autour d'elles, jusqu'à ce qu'elles, rassemblent leur amour sur celui qui en sera digne. Cela me fait souffrir, et cela me défend. Ma faiblesse est partout, hélas ! dans la facilité de mes larmes ; dans mon trouble pour une blessure d'amitié ; dans ma pensée qui appelle. Mais, comme je suis honnête fille, mes camarades d'atelier s'imaginent que j'ai le secret d'abriter les autres. Comme elles se trompent !

"Ce matin encore, après ma rencontre avec Etienne, qui m'a bouleversée, j'ai couru à l'atelier. Irma voyant mes yeux rouges, m'a dit : "C'est donc votre tour ?" Il a fallu retenir mes larmes, retenir mon coeur qui pleurait aussi au dedans de moi, et ma pensée, devant ces jeunes filles que, bientôt peut-être, je dirigerai. J'avais honte de moi-même ; celles qui ont l'habitude de s'abandonner à leurs peines me regardaient avec plaisir. Heureusement madame Clémence n'est pas venue. Les idées et le goût de mon métier me manquaient totalement. A dix heures, quand nous nous sommes levées, pour aller au mariage de mademoiselle du Muel, mademoiselle Augustine, Irma, Mathilde et moi, la pauvre Marie Schwarz, que j'ai obtenu la permission d'emmener, s'est approchée, dans l'escalier, et m'a demandé : "Vous avez de la peine aussi, vous ? Est-ce à cause de moi ? Est-ce qu'on veut me renvoyer ?" Je l'ai rassurée. Elle a tant souffert qu'elle croit volontiers qu'il n'y a de misère que pour elle.

"Une demi-heure après, nous étions à l'église Sainte-Croix, tout au bout de la nef, dans la foule qui se tient mal et que les demoiselles d'honneur ne quêtent pas.

"J'ai reconnu des ouvrières de madame Louise, et d'une maison de mercerie qui a monté un rayon de chapeaux. L'église était magnifique ; des tapis, des fleurs, des sièges de velours, et puis un cortège de vraies dames et de vrais messieurs, pas seulement des riches, mais des gens qui savent porter une toilette ou conduire une femme. J'y prenais plaisir, malgré moi. Tout mon esprit, depuis que je suis sortie de l'école des soeurs, a été tendu vers les élégances de la mode ; mes doigts y ont travaillé tous les jours ; je retiens la forme d'un noeud de rubans ou la couleur d'un piquet de fleurs, comme d'autres un joli mot qu'ils ont lu. Mademoiselle du Muel s'avançait dans l'allée du milieu, au bras de son père. Nous étions debout, quelques-unes montées sur les chaises, curieuses, émues, aussi et un peu envieuses, parce que nous sommes femmes. Et voilà que Marie, que j'avais près de moi, cessa de suivre des yeux le cortège. Je m'en aperçus à ce que, tandis que nous tournions la tête d'un même mouvement, à mesure que les groupes des invités se succédaient et passaient, elle se penchait en arrière, lentement, comme pour écouter quelqu'un. Déjà la pèlerine de son manteau noir, qu'elle porte presque constamment, la pauvre fille, touchait le dossier des chaises, bien que nous fussions debout sur le petit banc. J'ai regardé. Ah ! quelle mauvaise et pénible pensée j'ai eue ! C'était mon frère Antoine qui lui parlait.

"Je n'ai rien dit à Marie. J'ai demandé à Antoine : "Que fais-tu là ? Pourquoi ne m'as-tu pas parlé ?" Il m'a répondu qu'il attendait que je fusse moins absorbée. Il s'est plaint du chômage de son atelier, m'a assuré qu'il ne travaillait plus que trois jours par semaine. Enfin, pour me débarrasser de lui, je lui ai donné cinq francs. Il est parti. Marie, qui écoutait les grandes orgues jouer une marche, ne s'est pas détournée à ce moment là, ne lui a fait aucun signe, ne l'a même probablement pas vu. Elle avait ses très beaux yeux sombres que j'aime. Et cependant l'inquiétude est en moi est restée. Je connais si bien Antoine et si peu encore Marie Schwarz ! Je ne savais comment l'avertir. Cependant, la laisser sans défiance exposée aux entreprises de mon frère, je ne le pouvais pas. Car il la poursuivra, je l'ai deviné ; je l'ai senti, comme si j'étais la soeur ou la mère de cette malheureuse. Et puis, je suis faite ainsi, que je ne puis les voir tomber sans souffrir. Je pense que c'est le soin que ma mère a eu de moi, quand j'étais toute petite, qui me donne ces idées là.

(A suivre.)

Saskatoon

Visite de S. G. Mgr McGuigan à Saskatoon

S. G. Mgr J.-C. McGuigan, archevêque de Régina, nous a honorés de sa visite. Il arriva samedi matin et repartit le soir du même jour. Sa Grandeur fit la visite de diverses institution de la ville de Saskatoon. Un diner fut servi en son honneur au couvent des Révérendes Soeurs de Sion, de Mayfair. Monseigneur l'évêque, le vicaire général et tout le clergé de la ville furent conviés. Le soir, Mgr McGuigan prit le souper chez Mgr H. Desmarais, P. A., V. G. Après une veillée intime au presbytère de Notre-Dame-des-Victoires, Mgr l'archevêque reprenait le train de minuit pour Régina. En nous quittant, il daigna nous assurer qu'il nous ferait souvent le plaisir d'être notre hôte, ce dont nous l'avons joyeusement remercié.

— S. G. Mgr Prud'homme, après quelques jours passés à Prince-Albert, est rentré à Saskatoon mercredi soir. Sa Grandeur a prêché aux trois messes, dimanche, dans sa pro-cathédrale, à une nombreuse assistance de fidèles heureux et avides d'entendre ses exhortations paternelles. Le soir, dans la même église de Saint-Paul, Mgr l'évêque a présidé en personne au Salut solennel du Très Saint Sacrement.

x

— Lundi après-midi, le 2 courant, la mort visitait l'une de nos braves familles canadiennes-françaises de notre ville. Elle nous enlevait, dans la personne de M. Joseph-Benjamin Hébert, un brave catholique, un citoyen bien connu et respecté. Il s'éteignait dans la paix du Seigneur, après une maladie de plus d'un an, à l'âge de 65 ans. En passant, M. Hébert fut le premier conducteur du premier tramway électrique à Saskatoon, qui sortit le premier janvier 1913.

Le service funèbre eut lieu vendredi, le 6 courant, à 9 heures 30, dans notre église de l'Immaculée-Conception, au milieu d'un grand concours de parents et amis. Le service fut chanté par le R. P. Chauvin. Les porteurs étaient : MM. F.-X. De Lagassy, H. Fleury, J. Giroux, H.-D. Fleming, J. Prévost et G. Cayer.

Il laisse, pour pleurer sa perte, son épouse, quatre fils : Edgar, George, Philippe, de Saskatoon, et Armand, de Montréal ; quatre filles : Mme Arthur Gaulin, de Saskatoon, Mme Wilfrid Fauteux, Mme T.-D. Manders, de Vancouver, et Mlle Béatrice Hébert, de Montréal.

Le choeur de chant était sous la direction de M. A. Saucier et Mlle Joséphine Boivin tenait l'orgue.

La paroisse française de Saskatoon offre à la famille du regretté défunt ses plus sincères condoléances.

— Dimanche dernier, le premier mars, eut lieu à l'église de l'Immaculée Conception, notre paroisse française, l'élection annuelle des nouvelles officières des Dames de Sainte-Anne pour l'année courante, sous la direction de Mgr H. Desmarais, V. G. Mme J.-E. Gilmour fut élue présidente, Mme H. Fleury, vice-présidente et Mme H.-D. Fleming, secrétaire-trésorière. Jeudi soir, le 12 courant, aura lieu sous leurs auspices, dans notre salle paroissiale, une partie de cartes au profit de notre église.

x

Sir Oswald Hosley forme un nouveau parti

Londres. — Sir Oswald Mosley, qui à l'âge de trente-cinq ans, a siégé à la chambre des communes comme député conservateur, et fut plus tard indépendant et ministre dans le cabinet ouvrier, a annoncé formellement qu'il formait un nouveau parti afin de remédier à la "grave crise économique nationale. Le parti en question s'appelle le "nouveau parti", et son auteur fait appel "aux jeunes gens et à tous ceux qui ont des jeunes idées de gouvernement." Il a pour but la fusion des partis libéral, conservateur et ouvrier en une seule grande force nationale, en vue de la réhabilitation de la Grande-Bretagne. Il existe un soupçon d'esprit fasciste et même soviétique dans ce plan hardi de bouleverser la machine gouvernementale par des moyens qui équivalent, au dire de la presse en général, à une dictature limitée qui se composerait de cinq ou six ministres sans portefeuille formant un exécutif national.

Le Grain Marketing Act approuvé par le comité des fermiers

Régina. — Vendredi, le 6 mars, le comité des fermiers a approuvé le bill destiné à rendre légal le *pool obligatoire*, si le referendum obtient une majorité des deux tiers. Le bill, sauf quelques modifications accidentelles, est demeuré le même. Le comité a retranché le mot "coopératif" au titre du bill. Dorénavant, si la dite législation est acceptée par les producteurs de la province, le bill portera le nom de "Grain Marketing Act, 1931." La coopérative, qui aura le contrôle de tous les fermiers, s'appellera "Saskatchewan Grain Cooperative."

CLAUSE NOUVELLE

Le bill comporte une nouvelle clause d'après laquelle le gouverneur général en conseil peut replacer dans l'ancien *pool* les propriétés de la coopérative, le cas échéant où l'Acte serait déclaré *ultra vires* ou advenant quelque autre contingence.

La clause relative à l'inspection des livres des compagnies de chemins de fer par des officiers de la corporation a été enlevée. On y a substitué un amendement d'après lequel les compagnies devront soumettre les copies des bills de connaissements à la demande du secrétaire de la corporation des grains. Cet amendement a été présenté par C.-E. Gregory, de la part du C. N. R.

CLAUSE 23

On a ajouté le mot "sciemment" à la clause 23, qui se lit maintenant comme suit :

"Toute personne qui, sciemment, induit, aide ou encourage quelqu'un à livrer, ou vendre, accepter, ou recevoir pour vendre, du grain, contrairement à la teneur dudit Acte, est passible, sur condamnation sommaire, d'une amende de $ 500."

M. Grassick (conservateur), de Régina, demanda pourquoi les fermiers seuls avaient droit de vote dans une question qui intéresse tout le monde directement ou indirectement. Il se dit anxieux de savoir qui paiera le déficit de l'organisation. M. Robertson, secrétaire du *Pool*, répondit que, avec la création d'un fonds pour parer à toute éventualité, l'organisation n'aura pas besoin de demander de garantie du gouvernement.

M. Gardiner, le chef de l'opposition, demanda pourquoi le *Pool* est désireux de voir passer une mesure législative, avant de connaitre l'opinion des producteurs au sujet du *pool obligatoire*. M. Robertson rétorqua que la coopérative voudrait un bill concret et bien défini, afin que les voteurs sachent clairement ce sur quoi ils doivent se prononcer.

M. Gardner dit que cette législation aurait dû être présentée comme bill privé, mais qu'elle est maintenant un bill public et qu'il n'en assumait pas la responsabilité.

M. A.-C. Stewart, ministre de la Voirie, demanda pourquoi les fervents du *pool obligatoire* ne voulaient pas s'enquérir de la façon dont le grain serait vendu, et leur raisonnement s'appliquerait aux objections des adversaires.

M. Robertson répondit que la coopérative voulait une pareille législation que si la majorité des deux tiers l'approuve. Ce qui voudra dire que les fermiers la considèrent d'intérêt public.

M. Cross, le représentant de l'Association opposée au *pool obligatoire*, revint à la charge et dit que le principe du *pool cent pour cent* avait été accepté par une majorité de 48 contre 5, et que les protagonistes de la nouvelle organisation parcouraient la province et faisaient de la propagande, en disant que la législature était en faveur du *pool obligatoire*. Ce qui pouvait influencer énormément les producteurs. Il demanda comment le *pool obligatoire* développerait le marché du grain. "Nous ne pensons pas qu'il le développe", ajouta-t-il.

Il affirma que le bill ne devait pas être reporté à la Chambre, parce que c'était placer la législature dans une position peu équitable, s'il y a un plébiscite.

M. Horner, progressiste, entra en lice et dit que le fait, pour la législature, de voter en faveur du bill, n'était pas un indice que le gouvernement prônât le *pool obligatoire*, mais bien l'expression de son désir de laisser aux producteurs le soin de décider de la façon dont ils veulent vendre leur grain." M. Davis, libéral, demanda pourquoi il ne serait pas possible d'exiger que les voteurs répondent à la question : "Etes-vous en faveur du *pool obligatoire ?*" Il dit qu'après avoir exprimé leur volonté par ce scrutin, le gouvernement pourrait alors légiférer *ad hoc*.

M. Robertson répondit que le *pool* avait envoyé des bulletins dans ce sens, et que très peu de fermiers les avaient remplis, non pas par désintéressement, mais tout simplement parce qu'ils désiraient savoir avec précision ce dont il s'agissait. "Nous voulons un exposé complet du bill, dit-il, afin de pouvoir leur expliquer la question d'une façon détaillée et qu'ils sachent comment voter et ce pourquoi ils votent."

LA POLITIQUE DU *POOL*

M. Davis pria M. Robertson de lui dire si c'était l'intention du *Pool* de prendre le referendum avant d'établir la légalité du *pool obligatoire*. Ce dernier répondit que si l'occasion se présentait, il agirait ainsi. Le colonel Cross prétendit que le mot referendum n'était pas juste et qu'il s'agissait plutôt d'un plébiscite. Il affirma que jamais un vote n'avait été pris sur un bill. "Ne mettons pas la charrue devant les boeufs", s'écria-t-il.

M. Robertson rétorqua que le *Pool* ne demandait qu'une chose, à savoir que la législature donne une chance aux fermiers de dire s'ils sont en faveur ou non du *pool obligatoire*.

En terminant, il soutint que cette question était semblable, en tant que principe, au bill du *Wheat Board* de 1922, accepté à Ottawa.

Congrès Manitobain

La municipalisation scolaire — Résolution du Congrès

Le congrès des commissaires de langue française du Manitoba a groupé plusieurs délégués de tous les points de la province. La lutte autour de l'école et de l'école française ne connait point de trêve. C'est l'assaut continue. Toujours le danger se dresse sous mille et une formes.

La municipalisation scolaire menace les écoles de nos compatriotes manitobains. Avec leur ardeur coutumière, les délégués ont attaqué de front la question.

Hier nos confrères de l'Alberta ont protesté énergiquement contre un semblable projet, connu sous le nom fameux du plan Baker.

Comme en Alberta, les congressistes manitobains de langue française s'opposent à la municipalisation ou concentration scolaire, à cause des multiples dangers et inconvénients qu'elle recèle.

Voici ce que dit à ce sujet le vaillant rédacteur de la *Liberté*, M. Donatien Frémont :

"Depuis plusieurs années, la tendance en matière scolaire est à la centralisation. Nous voulons dire que les autorités officlles et certains meneurs travaillent activement dans ce sens, car le peuple n'a pas encore donné son adhésion au mouvement. On s'efforce de discréditer le système des petits districts — qui ne répondrait plus, assure-t-on, aux besoins actuels — pour y substituer de grands arrondissements qui embrasseraient toute une municipalité. D'autres vont plus loin et rêvent d'un district scolaire unique pour toute la province — autrement dit, d'une imposition provinciale pour les fins scolaires.

"Ces divers projets ont été repoussés par les délégués des commissaires d'école réunis en convention, au cours des dernières années ; mais on ne les maintient pas moins avec persistance devant les esprits et ils gagnent peu à peu du terrain. La semaine dernière, l'Honorable R.-A. Hoey, ministre de l'Instruction publique, a posé un acte sérieux et inattendu en faveur de la municipalisation. Il a décrété que le gouvernement était prêt à augmenter l'octroi aux districts scolaires qui adopteraient de plus grandes unités d'administration, ajoutant que ce serait un moyen de faire accepter de force une réforme qui ne peut s'accomplir autrement et de mettre fin à un régime archaïque.

"C'est la première fois, croyons-nous, qu'un ministre de l'Instruction publique du Manitoba se prononce d'une façon aussi catégorique sur la question. Il ne s'agit point, pourtant, d'un problème si simple que cela, dont la solution dans le sens préconisé par M. Hoey existe déjà ailleurs. L'Ontario et l'Alberta ont cru devoir la repousser. Leurs raisons d'en agir ainsi étaient bonnes sans doute, tout autant que peuvent l'être celles de la population de notre province.

x x x

"Il serait superflu de faire ici le procès de la municipalisation scolaire ; tous comprennent le danger qu'elle représente pour nous. La prime dont elle est l'enjeu va constituer un appât auquel on résistera difficilement dans certains milieux, surtout par un temps de crise financière. C'est probablement un souci d'argent aussi qui entraine dans cette voie le gouvernement, désireux de faire disparaître de petites écoles peu fréquentées et partant trop coûteuses ; mais n'y aurait-il pas moyen d'en arriver là par simple mesure administrative, sans songer à bouleverser de fond en comble toute notre organisation scolaire ?"

x

TROISIEME LECTURE.

LA CLAUSE 32

Le bill amendant l'Acte scolaire a essuyé une violente attaque à la séance de la législature, vendredi, le 6 mars, lors de la troisième lecture.

L'Hon. Gardiner, M. Patterson et le docteur Uhrich firent remarquer que la clause 32, exigeant, en plus des qualités requises, que les commissaires puissent diriger une assemblée scolaire dans la langue anglaise, était inutile, puisque antérieurement, on avait réglementé à cet effet. Ils demandèrent, en outre, qui jugerait qu'un futur commissaire est apte à présider une assemblée d'après les prescriptions établies.

Une motion, exigeant le rappel de la clause, a été défaite par un vote en bloc du gouvernement contre l'opposition.

ASSOCIATION des COMMISSAIRES D'ECOLE

Une clause de l'Acte, stipulée dans le but de ne reconnaitre qu'une seule association de commissaires d'école, a été rejetée, à la demande du premier ministre.

L'ENSEIGNEMENT EN DEHORS DES HEURES REGULIERES

Une discussion assez vive s'amorça autour de la clause permettant à deux commissaires d'un district de poursuivre toute la commission scolaire qui aurait directement ou indirectement payé, à même les fonds publics, un instituteur pour enseigner, en dehors des heures de classe, une langue autre que l'anglais ; ou payé une partie du salaire régulier de l'instituteur en considération de semblables services.

Le principe de la clause n'a pas eu grand opposition. Mais, de part et d'autre, on douta fortement de la possibilité de prouver qu'une commission ait agi de la sorte, lors même que le cas se serait présenté.

Une ville modèle dans la métropole des Etats-Unis

New-York. — Dernièrement, on dévoila le modèle et les plans d'une gigantesque ville "ultra-moderne" dans le coeur de la métropole des Etats-Unis.

La fameuse ville comptera 50 000 citoyens et couvrira une douzaine de blocs ; elle aura des postes de radio, du vaudeville, des vues animées, la télévision, probablement le plus beau théâtre d'opéra du monde, des banques, des magasins, des bureaux, des voies souterraines ; dans les limites de la ville, une église. En mai prochain, on commencera des travaux de construction du gratte-ciel au centre de la ville.

x